Quatre-vingt-troisième année. — N° 238. Le Numéro : 12 francs. Lundi 8 et Mardi 9 Octobre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DECRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 51-1168 du 6 octobre 1951 portant modification de certains articles de l'ordonnance du 18 août 1933, relative à la remise des archives dans les postes politiques et consulaires (p. 10243).

Arrêté portant intégrations (chiffreurs) (p. 10243).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 6 octobre 1951 portant création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Palikao (département d'Oran) (p. 10244).

Décret du 6 octobre 1951 portant autorisation d'aliénation amiable d'un immeuble appartenant à la commune de Bailleau-l'Evêque (Eure-et-Loir) (p. 10244).

Décrets du 6 octobre 1951 portant désaffectation d'églises (p. 10244).

Décret du 6 octobre 1951 approuvant la dissolution d'une association reconnue d'utilité publique et abrogeant le décret du 10 mai 1890 (p. 10244).

Décret du 6 octobre 1951 rapportant partiellement un décret du 9 décembre 1911 portant attribution de biens ecclésiastiques (p. 10244).

Décret du 6 octobre 1951 retirant à un établissement congréganiste son titre d'existence légale (p. 10244).

Décret du 6 octobre 1951 autorisant un établissement congréganiste à transférer son siège (p. 10244).

Arrêté du 4 septembre 1951 définissant l'appareillage et les méthodes d'essais de réaction au feu des matériaux de revêtement, de décoration et de cloisonnement (p. 10244).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 51-1169 du 8 octobre 1951 modifiant le décret n° 51-984 du 30 juillet 1951 fixant la composition, la date d'appel et les obligations d'activité de la deuxième fraction du contingent à incorporer en 1951 (p. 10254).

Arrêté fixant la liste des auditeurs de l'institut des hautes études de la défense nationale (p. 10254).

Instruction du 3 octobre 1951 relative à l'admission en situation d'activité, en 1951, d'officiers de réserve de l'armée de l'air (p. 10254).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-1170 du 8 octobre 1951 modifiant le décret du 28 avril 1951 relatif aux prestations d'alcool de vin pour la récolte 1950-1951 (p. 10255).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 6 octobre 1951 relatifs à l'acceptation de legs universels consentis à l'Académie française (p. 10255).

Décret du 6 octobre 1951 relatif à l'acceptation d'un legs consenti à l'université de Toulouse (p. 10255).

Décret n° 51-1171 du 8 octobre 1951 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (p. 10255).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 6 octobre 1951 relatif au déclassement de la ligne de tramways de Rennes à Saint-Malo (p. 10256).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté portant nomination d'un membre suppléant de la commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières (p. 10256).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 6 octobre 1951 portant déclaration d'utilité publique des travaux d'adduction d'eau que se propose d'entreprendre la commune de Meuzac (Haute-Vienne) (p. 10255).

Décret du 6 octobre 1951 portant déclaration d'utilité publique des travaux d'adduction d'eau du syndicat intercommunal de Toucy (Yonne) (p. 10256).

Circulaire du 29 septembre 1951 relative à la prolongation de la tolérance accordée aux grossistes et demi-grossistes en beurre de détenir et de vendre de la margarine (p. 10257).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 51-1172 du 8 octobre 1951 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer (p. 10257).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décrets du 6 octobre 1951 portant extension à diverses communes de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 10257).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 10257).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Conseil de la République. — Election d'un sénateur (p. 10258).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 10258).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Résultats du tirage de la tranche spéciale du prix de l'Arc-de-Triomphe 1951 de la loterie nationale (p. 10258).

Avis relatif au tirage de la trente-septième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 10259).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 10259).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de concours d'admission dans la section d'architecture de l'école nationale supérieure des beaux-arts (p. 10262).

Avis de vacance d'une place de membre de l'école française d'Athènes (p. 10262).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 10259).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la caisse des dépôts et consignations (p. 10262).

Annonces (p. 10263).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 73 et 74 (session de 1950) (*pour l'éditon complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 1er au 7 octobre 1951.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1950

Feuille 63.

Bénéfice au profit des veuves de guerre d'une réduction de 50 sur les tarifs des lignes de chemins de fer et de cars. — Proposition de loi de M. Bour (*suite*) ..... p. 100 p. 1985

Création d'une commission de l'épargne mobilière. — Proposition de résolution de M. de Tinguy ..... p. 1985

Modification par décret du tarif des droits de quai. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 1988

Modification de l'article 1er de la loi du 2 août 1949 instituant une carte nationale dite carte sociale des économiquement faibles. — Proposition de loi de M. Savard. p. 1988

Création d'un organisme consultatif auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme dénommé conseil économique des routes. — Proposition de loi de M. Peytel ..... p. 1989

Maintien et développement de la production de tracteurs français par l'arrêt des importations de tracteurs étrangers et par le développement des crédits agricoles. — Proposition de résolution de M. Manceau ..... p. 1989

Attribution aux salariés de l'agriculture du bénéfice du décret n° 50-1029 du 23 août 1950 portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti. — Proposition de loi de M. Le Scellour ..... p. 1990

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 dans les mêmes conditions que celui du 11 novembre 1918. — Proposition de loi de M. Jean Meunier ..... p. 1990

Mode d'élection des députés de l'Assemblée nationale. — Proposition de loi de M. Defos du Rau ..... p. 1990

Modification du mode de calcul des retenues rétroactives effectuées pour la validation du temps de service de non-titulaires des administrations publiques en vue de l'établissement au droit à pension d'ancienneté. — Proposition de loi de M. Barthélémy ..... p. 1991

Aide aux victimes des inondations dans le département de l'Ain. — Proposition de résolution de M. Tony Révillon. p. 1992

Revision du prix de l'avoine. — Rapport par M. Charpentier. p. 1992

Modification, pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de la législation sur les élections. — Rapport par M. Girard. p. 1992

Envoi d'un colis gratuit aux soldats d'Indochine à l'occasion des fêtes de Noël. — Proposition de résolution de M. de Menthon ..... p. 1194

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 1194

Réforme des méthodes administratives d'approvisionnements, d'achats et de règlement des matériels des départements ministériels. —Rapport par M. René Kuehn ..... p. 1995

Dégrèvement de la surtaxe progressive au titre de 1950 (revenus de 1949) en faveur des petites cotes. — Proposition de loi de M. Francis Leenhardt ..... p. 1996

Reprise de relations diplomatiques normales avec l'Espagne. — Proposition de résolution de M. Legendre ..... p. 1196

Complément à l'article 6 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Rapport par M. René Schmitt. p. 1997

Complément à l'article 14 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 relative aux crédits militaires pour 1950 et portant création d'un cadre latéral d'ingénieurs civils des fabrications d'armement. — Proposition de loi de M. Forcinal. p. 1997

Fixation à dix-huit mois de la durée du service militaire actif et modification de certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. — Rapport par M. Triboulet ..... p. 1997

Mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et création de foyers restaurants pour les vieillards dans les agglomérations de plus de 10.000 habitants. — Rapport supplémentaire par M. Viatte ..... p. 1998

Modification de l'article 6 de la loi du 28 juin 1938 réglant le statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 2002

Modification du quatrième alinéa du paragraphe C de l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Delahoutre ..... p. 2002

Fixation des limites de cumul d'un traitement et d'une pension à six fois le minimum vital. — Proposition de loi de M. Delcos ..... p. 2003

Régime pénitentiaire applicable aux vieillards. — Proposition de loi de M. Fonlupt-Esperaber..... p. 2003

Abrogation du décret n° 50-1223 du 3 octobre 1950 concernant la réduction des effectifs du service des restitutions de corps du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. — Rapport par M. Mouton..... p. 2003

Modification des articles 64 et 64 a du livre II du code du travail pour mettre ces textes en harmonie avec les dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers. — Rapport par M. Duquesne..... p. 2003

Aide aux victimes de l'incendie qui a ravagé le village de Marin (Martinique). — Proposition de résolution de M. Emmanuel Véry..... p. 2004

Bénéfice des prestations du salaire unique en faveur des membres de la famille de l'artisan rural non domicilié chez ledit artisan et réputés salariés. — Proposition de loi de M. Maurice Béné..... p. 2004

Abrogation de l'article 314 du code général des impôts qui prévoit l'utilisation d'un compteur pour les alambics. — Proposition de loi de M. Morand..... p. 2004

Complément à l'ordonnance n° 45-2466 du 19 octobre 1945 portant statut de la mutualité. — Projet de loi..... p. 2004

Fixation du taux des taxes perçues en matière de propriété industrielle. — Projet de loi..... p. 2005

Complément à l'article 3 de l'ordonnance n° 45-2609 du 2 novembre 1945 portant dérogation temporaire aux dispositions de l'article 15 de la loi du 9 mars 1928 concernant le recrutement des officiers de justice militaire. — Rapport par M. Jeanmot..... p. 2005

Ratification de la convention n° 10 fixant l'âge d'admission des enfants au travail dans l'agriculture, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa troisième session tenue à Genève du 25 octobre au 19 novembre 1921. — Rapport par M. Errecart..... p. 2005

Incidents survenus en Côte d'Ivoire. — Rapport par M. Damas..... p. 2005

Attribution de réductions de taxes aux expéditeurs de paquets postes avion, de colis postaux avions et de mandats à des militaires opérant en Indochine. — Proposition de résolution de M. Theetten..... p. 2006

Elargissement de la dispense de cotisation au titre des allocations familiales dont bénéficient les travailleurs indépendants ayant élevé quatre enfants. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard..... p. 2007

Modification du décret d'application de l'article 2 de la loi du 22 août 1950 sur le décompte de certains services pour la pension de retraite des inscrits maritimes. — Proposition de résolution de M. Reeb..... p. 2007

Maintien ou replacement dans la première section de l'état-major général de certains officiers généraux. — Proposition de loi de M. Paul Coste-Floret..... p. 2007

Création d'un comité national d'action universitaire et sociale. — Proposition de loi de M. Cayol..... p. 2008

Abrogation des dispositions de la loi n° 50-948 du 8 août 1950 relatif à la suppression du salaire unique versé aux membres de la famille de l'exploitant agricole. — Proposition de loi de M. Coudray..... p. 2008

Complément à l'article 344 du code civil sur l'adoption. — Proposition de loi de M. Pierre Dominjon..... p. 2009

Envoi gratuit d'un colis aux soldats d'Indochine à l'occasion des fêtes de Noël. — Rapport par M. Yves Fagon..... p. 2009

Fixation du mode de représentations à l'Assemblée nationale des territoires d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Proposition de loi de M. Edouard Daladier..... p. 2009

Ratification de la convention relative au service militaire conclue le 22 juin 1949 entre la France et le Danemark. — Avis..... p. 2012

Prorogation des délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts. — Proposition de loi de M. Dulin..... p. 2012

Aide aux victimes des inondations provoquées par la crue du Rhône dans les départements de l'Ain et de l'Isère. — Rapport par M. Truffaut..... p. 2012

Cessation de toute importation de tabac pouvant concurrencer la production française et annulation du contingentement de la production tabacole dans les centres dits « nouveaux planteurs ». — Proposition de résolution de M. Juge..... p. 2012

Revalorisation des traitements et retraites des fonctionnaires et agents des services publics. — Proposition de loi de M. Jacques Gresa..... p. 2013

Organisation du marché des pommes à cidre et de table. — Rapport par M. Hénault..... p. 2013

Reconnaissance de la qualité d'auxiliaire aux gérants d'agence postale avec toutes les garanties et avantages concédés à cette catégorie. — Proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont..... p. 2014

Fixation du prix du blé. — Proposition de loi de M. Kauffmann..... p. 2015

Aide aux victimes de l'incendie de la commune de Marin (Martinique). — Proposition de résolution de M. Bissol. p. 2015

Institution temporaire d'une majoration des prestations familiales. — Proposition de loi de M. Beugniez..... p. 2015

Complément à l'article 14 et modification des articles 22 et 23 de l'ordonnance du 21 avril 1945 portant deuxième application de l'ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et édictant la restitution aux victimes de ces actes de ceux de leurs biens qui ont fait l'objet d'actes de disposition. — Rapport par M. Wasmer..... p. 2016

Modification de l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. — Rapport par M. Minjoz..... p. 2016

Bénéfice de l'assistance judiciaire au profit des locataires dont les ressources sont insuffisantes pour faire valoir leurs droits ou pour se défendre. — Rapport par M. Minjoz..... p. 2016

Feuille 64.

Jardins ouvriers. — Avis supplémentaire par M. Minjoz.... p. 2017

Création d'un contingent spécial de décorations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire en faveur des militaires des armées de terre, de mer et de l'air en opération en Indochine. — Rapport par M. Capdeville p. 2017

Titre de « combattant volontaire ». — Rapport par M. Capdeville..... p. 2017

Obligation, coordination et secret en matière de statistiques. — Avis par M. André-François Mercier..... p. 2018

Ratification des quatre conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert..... p. 2018

Complément aux dispositions de la loi n° 49-762 du 10 juin 1949 qui a notamment prévu l'expropriation de l'immeuble sis à Paris n°s 4 et 6, rue Alexandre-Cabanel au profit de l'œuvre de la transfusion sanguine d'urgence. — Rapport par M. Jean Cayeux..... p. 2018

Protection dans le commerce de la dénomination « vanille ». — Avis..... p. 2019

Réorganisation des transports ferroviaires et routiers et assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français. — Projet de loi..... p. 2019

Répression des menées antinationales des organisations dépendant des puissances étrangères. — Proposition de loi de M. Legendre..... p. 2021

Institution de commissions paritaires chargées d'examiner la situation des contribuables menacés de saisies-exécutions et sursis provisoires à toute saisie-exécution de contribuables de bonne foi. — Proposition de loi de M. Auguet..... p. 2022

Rétablissement du régime antérieur au 21 février 1949 en ce qui concerne l'imposition aux taxes sur le chiffre d'affaire des échanges de laine brute contre de la laine filée ou en tissu. — Proposition de résolution de M. Gilles Gozard..... p. 2023

Modification de l'article 79 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 2023

Dispense de la taxe sur le chiffre d'affaire au profit de certains artisans ruraux âgés de plus de soixante-dix ans. — Proposition de loi de M. Maurellet..... p. 2024

Complément au paragraphe 3 de l'article 27 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Proposition de loi de M. Henneguelle..... p. 2024

Etablissement de la liaison téléphonique entre les ports bretons et différents postes de météo régionaux afin de permettre l'affichage des avis de coups de vent et de tempêtes. — Rapport par M. Guiguen..... p. 2024

Degré minimum des vins de coupage. — Projet de loi..... p. 2025

Ratification de la convention n° 87 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical. — Projet de loi..... p. 2025

Ratification de la convention n° 98 concernant l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective adoptée par la conférence internationale du travail dans sa trente-deuxième session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949. — Projet de loi..... p. 2027

Aide aux victimes de l'incendie qui a ravagé le village de Marin (Martinique). — Rapport par M. Truffaut..... p. 2028

Modification de la législation sur la translation des débits de boissons sinistrés. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier..... p. 2028

Complément à l'article 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et revision administrative de certaines pensions. — Rapport par M. Le Coutaller..... p. 2028

Ratification de la convention relative au service militaire conclue le 21 décembre 1949 entre la France et la Grande-Bretagne. — Projet de loi ..... p. 2030

Déclassement de la section Couterne-Bagnole-de-l'Orne de la ligne d'intérêt général de Couterne à la Ferté-Macé. — Lettres rectificatives au projet de loi ..... p. 2030

Extension du bénéfice des retraites mutualistes instituées par la loi du 4 août 1923 aux combattants de la guerre 1939-1945 et aux ayants cause des combattants morts pour la France au cours de la guerre 1939-1945. — Rapport par M. Touchard ..... p. 2031

Fixation aux deux tiers de la pension du mari de la pension servie aux veuves par la caisse autonome nationale des mines. — Proposition de loi de M. Gabriel Roucaute. p. 2031

Abrogation de l'article 3 de la loi n° 779 du 13 août 1942 relative au ravitaillement en vin de la métropole — Proposition de loi de M. Gros ..... p. 2031

Remboursement aux prisonniers de guerre des marks détenus par eux à leur retour de captivité. — Proposition de loi de M. Genest ..... p. 2032

Attribution aux veuves de guerre non remariées d'une réduction des tarifs des transports de 50 p. 100 sur les lignes S. N. C. F. et les lignes routières parallèles ou de remplacement. — Proposition de loi de M. Marcel Noël... p. 2032

Application à l'Algérie de l'article 36 de la loi n° 47-1839 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie. — Proposition de résolution de M. Djemad ..... p. 2032

Rétablissement du trafic ferroviaire du service voyageurs sur la ligne d'Ossès à Saint-Etienne-de-Baigorry — Proposition de résolution de M. Mora ..... p. 2033

Inscription dans les prochains comptes spéciaux du Trésor d'un crédit de 1 milliard 500 millions de francs en faveur de la caisse centrale de crédit coopératif et destiné à couvrir les demandes d'avances formulées à cet établissement par les caisses régionales de crédit maritime mutuel pour l'année 1951. — Proposition de résolution de M. Signor ..... p. 2033

Aide à la construction navale en France. — Rapport par M. Cayol ..... p. 2034

Précision de l'étendue des activités industrielles de l'Etat, des établissements publics à caractère industriel et commercial et de certaines sociétés d'économie mixte. — Création de la société nationale pour la gestion des fonds publics. — Proposition de loi de M. Armengaud. p. 2034

Modification de la loi du 19 octobre 1919 et constatation de la nullité des procédures engagées en vertu de l'acte dit loi du 12 juillet 1941. — Proposition de loi de M. Duquesne ..... p. 2040

Revalorisation de l'indemnité dite de frais de bureau des inspecteurs de l'enseignement primaire. — Proposition de loi de M. Doutrellot ..... p. 2041

Aide aux victimes des inondations de la vallée de Rhône. — Proposition de résolution de M. Roger Roucaute ..... p. 2041

Aide aux victimes de la tempête qui a soufflé sur les côtes bretonnes le 20 novembre 1950. — Proposition de résolution de M. Gabriel Paul ..... p. 2042

Libération de la deuxième fraction de la classe 1949 avant les fêtes de Noël. — Proposition de loi de M. Dreyfus-Schmitt ..... p. 2042

Exonération totale ou réduite des droits de mutation à percevoir sur la valeur des biens acquis par des sinistrés. — Proposition de résolution de M. Vendroux ..... p. 2042

Modification des articles 8 et 9 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes. — Avis ..... p. 2043

Modification et complément à l'acte dit loi du 5 juin 1944 réglementant la profession d'opticien lunetier détaillant. — Avis ..... p. 2043

Interdiction du système de vente avec timbres-primes ou tous autres titres analogues ou avec primes en nature. — Avis ..... p. 2043

Obligation, coordination et secret en matière de statistiques. — — Rapport supplémentaire par Mme Poinso-Chapuis.... p. 2044

Examen sans délai du problème de l'extraction et de la consommation de la houille en Algérie de façon à conserver en exploitation les mines du Sud oranais. — Proposition de résolution de M. Rabier ..... p. 2044

Remboursement aux locataires de travaux exécutés par eux dans un immeuble sinistré. — Proposition de loi de M. Gouge ..... p. 2045

Ratification de la convention d'union douanière entre la France et l'Italie signée à Rome le 23 juin 1950. — Avis. p. 2046

Complément à l'artice 20 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 modifiée par l'article 8 de la loi du 13 avril 1946 relatif à l'appel de décisions des tribunaux paritaires cantonaux. — Proposition de loi de M. Defos du Rau ..... p. 2047

Ordonnancement et fonctionnement des établissements hospitaliers. — Proposition de loi de Mme Hertzog-Cachin.. p. 2047

Feuille 65.

Ordonnancement et fonctionnement des établissements hospitaliers. — Proposition de loi de Mme Hertzog-Cachin (*suite*).. p. 2049

Prévision au budget 1951 des crédits nécessaires permettant de poursuivre l'amélioration du sort des anciens combattants et des victimes de la guerre sans que la loi des maxima ne soit opposée à leur budget. — Proposition de résolution de M Hénault ..... p. 2050

Modification de l'article 43 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 relatif au cumul des pensions. — Proposition de loi de M. Delachenal ..... p. 2051

Exonération d'impôts directs au profit du personnel étranger employé par le centre international de l'enfance. — Projet de loi ..... p. 2051

Prise en considération, pour la fixation de l'échelon de solde des officiers F. F. I. intégrés dans l'armée de l'ancienneté totale des services civils accomplis antérieurement. — Proposition de loi de M. Edouard Michelet ..... p. 2051

Suppression de certaines taxes fiscales grevant le prix du blé, du seigle et du pain. — Proposition de loi de M. Paumier ..... p. 2052

Assimilation des rémunérations des médecins des hôpitaux et hospices publics à des salaires au regard des impôts sur le revenu. — Proposition de résolution de M. Gilles Gozard ..... p. 2053

Attribution aux « personnes qualifiées » appelées à siéger dans les caisses de sécurité sociale d'une indemnité compensatrice de perte de salaire ou de gain. — Proposition de loi de M. Tanguy Prigent ..... p. 2053

Amélioration du sort des travailleurs sans emploi en revisant le délai de carence de cinq à trois jours et en supprimant les réductions d'allocation lorsque le chômage dure plus de dix-huit mois. — Proposition de loi de M. Jules Gozard ..... p. 2053

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (justice), dispositions concernant les budgets annexes: Légion d'honneur, ordre de la Libération. — Rapport par M. Palewski ..... p. 2054

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951, affaires étrangères (I. — Service des affaires étrangères). — Rapport par M. Dusseaulx ..... p. 2055

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques, budget annexe de l'Imprimerie nationale). — Rapport par M. René Lamps ..... p. 2056

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Industrie et commerce). — Rapport par M. Jean Blocquaux ..... p. 2056

Revision de certains articles de la Constitution. — Rapport par Mme Germaine Peyroles ..... p. 2058

Déclassement des lignes d'intérêt général de Marcq-Saint-Juvin à Dun-Doulcom et de Saulmory à Barencourt et de leurs raccordements à l'exclusion du raccordement de Barecourt-Est. — Projet de loi ..... p. 2060

Réinstallation d'une école normale de garçons à Perpignan et d'une école normale de filles à Foix. — Proposition de résolution de M. Tourné ..... p. 2060

Prorogation de la loi n° 48-1532 du 29 septembre 1948 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports. — Avis ..... p. 2061

Favorisation de la diffusion de la pensée française tant dans l'Union française qu'à l'étranger. — Proposition de résolution de M. Livry-Level ..... p. 2061

Etablissement d'un plan général d'électrification rurale et institution d'un fonds autonome d'équipement rural pour le financement de ces travaux. — Proposition de résolution de M. Errecart ..... p. 2061

Reprise immédiate de l'exploitation des mines de Bert-Montcombroux, de Buxières-les-Mines et de Commentry (Allier). — Proposition de résolution de M. Védrines... p. 2062

Application à l'Algérie de la loi du 13 avril 1946 tendant à la fermeture des maisons de tolérance et au renforcement de la lutte contre le proxénétisme. — Proposition de loi de M. Bentaïeb ..... p. 2062

Création dans les agglomérations rurales algériennes des éléments d'une organisation d'action syndicale et sociale. — Proposition de loi de M. Bentaïeb ..... p. 2062

Etablissement d'une organisation professionnelle. — Proposition de loi de M. Robert Bichet ..... p. 2063

Exclusion de l'imposition des traitements et salaires de la taxe proportionnelle. — Prérogatives du Parlement en matière de législation fiscale. — Proposition de loi de M. Gabelle ..... p. 2063

Création du bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles. — Proposition de loi de M. Cayol ..... p. 2064

Report de l'échéance des droits de succession dus par l'époux survivant sur l'immeuble constituant son habitation principale et dépendant d'un patrimoine modeste. — Proposition de loi de M. Gabelle ..... p. 2065

Prédominance du pouvoir politique sur le pouvoir militaire au sein de l'O. N. U. — Proposition de résolution de M. Pierre Grouès ..... p. 2065

Abrogation de l'arrêté du 28 septembre 1950 instituant une commission d'étude pour l'ensemble des problèmes scolaires et dissolution de ladite commission. — Proposition de résolution de M. Signor ..... p. 2066

Aide aux victimes des inondations dans le département du Jura. — Proposition de résolution de M. Barthélemy ..... p. 2067

Degré minimum des vins de coupage. — Rapport par M. Guille ..... p. 2067

Ratification du décret du 21 avril 1950 fixant la liste des produits originaires des territoires français d'outre-mer du deuxième groupe à régime non préférentiel admissibles en franchise des droits de douane à l'importation dans la métropole, dans les départements d'outre-mer et en Algérie. — Projet de loi ..... p. 2067

Ratification de la délibération du 7 décembre 1949 de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française complétant les dispositions du décret du 1er juin 1932 portant réglementation du service des douanes dans ce territoire. — Projet de loi. p. 2068

Mesures de contrôle, règles de contentieux et pénalités des régimes de sécurité sociale de mutualité sociale agricole et des accidents du travail en Algérie. — Projet de loi ..... p. 2069

Création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides. — Projet de loi ..... p. 2072

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme: dispositions concernant la marine marchande). — Rapport par M. Pierre Courant ..... p. 2073

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères. — Dispositions concernant la section III: Haut commissariat de la République française en Sarre). — Rapport par M. Dusseaulx ..... p. 2074

Prorogation de l'homologation d'une cotisation professionnelle. — Rapport par M. Marcel David ..... p. 2075

Ratification du protocole d'Annecy des conditions d'adhésion à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, d'un avenant à la convention de commerce du 13 juillet 1921 entre la France et la Finlande et d'un avenant à la convention de commerce du 11 mars 1929 entre la Grèce et la France. — Projet de loi ..... p. 2075

Culture et prix de la chicorée à café. — Projet de loi ..... p. 2077

Ratification de la convention internationale n° 89 concernant le travail de nuit des femmes. — Projet de loi ..... p. 2078

Règlement des charges exceptionnelles des régies gazières des entreprises gazières nationalisées et des autres entreprises concessionnaires de services publics. — Projet de loi ..... p. 2079

Feuille 66.

Règlement des charges exceptionnelles des régies gazières, des entreprises gazières nationalisées et des autres entreprises concessionnaires de services publics. — Projet de loi (*suite*) ..... p. 2081

Modification de la loi n° 50-761 du 30 juin 1950 prorogeant les dispositions de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement. — Projet de loi ..... p. 2081

Faculté pour les agriculteurs de souscrire aux bons à quinze ans de la caisse nationale de crédit agricole jusqu'à concurrence de 30 p. 100 par remise de titres de l'emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. — Proposition de résolution de M. Gilles Gozard ..... p. 2081

Contrôle des adoptions d'enfants. — Projet de loi ..... p. 2081

Attribution de réductions sur le prix des transports par chemin de fer aux travailleurs saisonniers pour se rendre sur le lieu de leur travail. — Rapport par M. Allonneau. p. 2083

Abrogation pour le temps de paix du décret du 30 octobre 1935 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires et du décret pris à la même date relatif aux servitudes à imposer aux propriétés pour l'établissement des terrains destinés en partie ou en totalité à l'armée de l'air. — Rapport par M. André-François Mercier ..... p. 2083

Statut du personnel navigant de l'aéronautique civile. — Avis par M. Lécrivain-Servoz ..... p. 2083

Suspension de l'application de la convention d'union douanière entre la France et l'Italie signée à Rome le 23 juin 1950 — Proposition de loi de M. Lucien Lambert ..... p. 2084

Assimilation aux périodes de salariat, sans condition préalable du titre de salarié, des périodes des années 1914 à 1919 et de 1939 à 1945 en faveur des mobilisés, déportés, otages, engagés volontaires, combattants de la résistance, prisonniers, candidats à l'allocation aux vieux travailleurs salariés. — Proposition de loi de M. Marcel Noël ..... p. 2085

Attribution pour les fêtes de Noël d'un secours d'urgence de 100 kg de charbon à tous les économiquement faibles exonérés de l'impôt sur la cote mobilière. — Proposition de loi de M. Alphonse Denis ..... p. 2085

Rétablissement de l'allocation de salaire unique et de l'allocation de logement à certains membres salariés de la famille des exploitants agricoles. — Proposition de loi de M. Penoy ..... p. 2086

Majoration de 42 p. 100 des salaires forfaitaires résultant du décret du 5 novembre 1948 et servant de base pour le calcul des pensions des inscrits maritimes. — Rapport par M. Mazier ..... p. 2086

Ratification des quatre conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre. — Avis par M. Tourné ..... p. 2087

Attribution de certains avantages à des catégories de fonctionnaires ayant exercé avant la guerre de 1939-1945 dans le département du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et ayant quitté ces départements par suite d'événements de guerre. — Avis ..... p. 2087

Modification de l'article 1er de la loi du 25 mai 1939 tendant à l'attribution de secours aux personnes physiques françaises qui étaient fixées en Russie avant la guerre. — Proposition de loi de M. Triboulet ..... p. 2087

Modification des articles 1666 et 1667 du code général des impôts concernant le sursis de paiement. — Proposition de loi de M. Triboulet ..... p. 2087

Complément aux dispositions de l'article 1er, paragraphe D, de la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948 modifiant les articles 4 et 5 de la loi n° 47-1630 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat. — Proposition de loi de M. Minjoz ..... p. 2088

Eviction des opérations de la révision des pensions dites abusives de celles qui furent attribuées par décision de justice. — Avis par M. Aubry ..... p. 2089

Création d'une commission des Etats associés. — Rapport par M. Bétolaud ..... p. 2089

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 2089

Modification de l'article 14 de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relatif aux primes à la reconstruction. — Proposition de loi de M. Delachenal ..... p. 2089

Révision de certains articles de la Constitution. — Proposition de résolution de M. Paul Coste-Floret ..... p. 2089

Réglementation de la publicité des boissons alcoolisées. — Rapport supplémentaire par M. Verneyras ..... p. 2094

Conclusion avec le gouvernement de l'Union indienne d'une convention relative au statut futur des territoires de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon comportant notamment transfert de souveraineté sur ces territoires au profit de l'Union indienne. — Proposition de résolution de M. Lambert Saravane ..... p. 2094

Autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et modalités de financement. — Projet de loi ..... p. 2094

Loi de finances pour l'exercice 1951. — Projet de loi ..... p. 2100

Feuille 67.

Loi de finances pour l'exercice 1951. — Projet de loi (*suite*). p. 2113

Prorogation du délai imparti pour les expropriations nécessaires à la construction d'un pont sur la Seine à Tancarville. — Rapport par M. Pineau ..... p. 2135

Réforme des impôts perçus au profit des collectivités locales et de divers organismes ou établissements publics ou privés et transfert à l'Etat de certaines dépenses (dispositions relatives à la taxe d'abattage perçue par les communes). — Avis par M. Tricart ..... p. 2136

Exonération totale des droits du permis de pêche des grands invalides de guerre. — Proposition de loi de M. Touchard ..... p. 2136

Attribution aux invalides militaires du temps de paix des mêmes barèmes et avantages qu'aux mutilés de guerre. Proposition de loi de M. Touchard ..... p. 2136

Suppression du décret n° 50-1435 du 18 novembre 1950 portant institution d'une cotisation de 0,5 p. 100 sur la valeur des produits laitiers importés au profit du service provisoire de l'économie laitière. — Proposition de loi de M. Paumier ..... p. 2137

Prorogation d'une année des délais pendant lesquels les crédirentiers pourront introduire une demande de revision de rente viagère en vertu de la loi du 2 août 1949. — Proposition de loi de M. Robert Ballanger..... p. 2137

Attribution à partir du 1er janvier 1951 de la gratuité du transport du charbon alloué à tout le personnel occupé dans les mines, aux retraités et aux veuves de retraités mineurs. — Proposition de loi de M. Gabriel Roucaute.. p. 2137

Allocation des crédits nécessaires en vue de terminer les installations hydroélectriques de Peyrat-le-Chateau notamment par la construction des ouvrages de la basse Maulde. — Proposition de résolution de M. Tricart..... p. 2138

Financement d'un programme de fabrication d'autorails. — Proposition de résolution de M. Marius Cartier..... p. 2138

Non-reconduction, en 1951, du budget de 1950 des anciens combattants et victimes de la guerre. — Inscription des crédits nécessaires à l'aboutissement des légitimes revendications des anciens combattants et victimes de la guerre dans le projet de budget de 1951 en décidant qu'aucune loi des maxima ne pourra s'appliquer au budget de 1951. — Rapport par M. Tourné..... p. 2139

Arbitrage du conflit entre les services du génie rural et des travaux publics qui a amené l'interdiction des travaux d'aménagement hydraulique de la Montagne-Noire. — Proposition de résolution de M. Auban..... p. 2141

Modification de l'article 1er de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils de l'Etat. — Proposition de loi de M. Ninine..... p. 2142

Suppression des exemptions d'impôts sur les bénéfices qui sont accordés aux sociétés sous prétexte de dotations pour approvisionnements techniques et autres provisions. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos..... p. 2142

Etablissement de la gratuité des droits de timbre et d'enregistrement des actes judiciaires et extrajudiciaires. — Proposition de loi de M. Auguet..... p. 2142

Introduction de la progressivité dans le calcul des droits de mutation à titre onéreux des immeubles des fonds de commerce et des cessions d'office. — Proposition de loi de M. Tourtaud..... p. 2143

Modification de l'assiette des taxes sur le chiffre d'affaires. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet..... p. 2143

Financement d'une politique de reconstruction et de progrès social par une taxation exceptionnelle des super-bénéfices des sociétés. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos ..... p. 2144

Feuille 68.

Financement d'une politique de reconstruction et de progrès social par une taxation exceptionnelle des super-bénéfices des sociétés. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos (suite) ..... p. 2145

Institution d'un abattement à la base égal au minimum vital pour l'établissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et atténuation pour les petits et moyens revenus de la progressivité de la surtaxe. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos..... p. 2145

Modification de l'article 8 de la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive. — Rapport par M. Silvandre ..... p. 2146

Fonctions du personnel des eaux et forêts. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 2146

Modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946. — Rapport par M. Desson..... p. 2146

Réduction des dépenses militaires prévues pour l'année 1951. — Proposition de loi de M. Joinville..... p. 2149

Annulation des délibérations du conseil général du Finistère relatives à l'attribution de bourses départementales. — Proposition de loi de M. Tanguy-Prigent..... p. 2149

Etablissement d'un juste taux du fermage pour les baux stipulés en vin. — Proposition de loi de M. Paumier..... p. 2150

Montant maximum des prêts consentis aux particuliers par les organismes d'habitations à bon marché et de crédit immobilier. — Proposition de loi de M. Jacqueline Thôme-Patenotre ..... p. 2150

Modification du régime de l'assistance judiciaire. — Proposition de loi de M. Jacques Debû-Bridel..... p. 2150

Brevets d'invention ayant appartenu à des ressortissants allemands. — Avis..... p. 2151

Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement. — Avis ..... p. 2151

Aide aux familles des victimes du « Notre-Dame de Peyragude. » — Proposition de résolution de M. Dassonville. p. 2152

Fixation du montant des crédits affectés à l'éducation nationale au sixième de l'ensemble du budget ordinaire et au budget de reconstruction et d'équipement et interdiction de l'application de la loi des maxima sur ce budget. — Proposition de loi de M. Thamier..... p. 2152

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Reconstruction et urbanisme). — Rapport par M. Joseph Laniel ..... p. 2153

Complément aux dispositions de l'article 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de loi de M. Emile Hugues..... p. 2157

Modification aux dispositions de l'article 36 (§ 1er) de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de loi de M. Emile Hugues..... p. 2158

Complément aux dispositions de l'article 18 (§ 5) de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de loi de M. Emile Hugues..... p. 2159

Relèvement des taux du prêt des sous-officiers, caporaux et soldats pendant la durée légale du service militaire et attribution d'un voyage gratuit aller et retour aux militaires du contingent. — Proposition de résolution de M. Theetten..... p. 2159

Reprise des travaux d'aménagement hydraulique de la Montagne-Noire (Haute-Garonne). — Rapport par M. Deixonne..... p. 2159

Mesures susceptibles de permettre au centre éducatif régional des Marquisats, à Annecy, de reprendre son fonctionnement normal et de poursuivre toutes ses activités. — Proposition de résolution de M. Boccagny..... p. 2160

Cessation de toute importation de tabac pouvant concurrencer la production française et annulation du contingentement de la production tabacole dans les centres dits « nouveaux planteurs ». — Proposition de résolution de M. Poumadère..... p. 2160

Remède au problème du chômage dans les départements d'outre-mer. — Proposition de loi de M. Césaire..... p. 2160

Aide aux victimes des inondations dans le département de la Moselle. — Proposition de résolution de Mme Schell. p. 2161

Interdiction de la perception de redevances pour la location et l'entretien des compteurs, des branchements et des colonnes montantes de gaz et d'électricité. — Proposition de loi de Mme Duvernois..... p. 2161

Suppression des droits de mutation à titre gratuit sur les successions en ligne directe et entre époux inférieures à 2 millions de francs. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet ..... p. 2161

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 2162

Modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946. — Avis par M. Minjoz..... p. 2162

Aide aux victimes des inondations dans le département de Saône-et-Loire. — Proposition de résolution de M. Pierre-Fernand Mazuez..... p. 2162

Attribution d'une permission supplémentaire de vingt jours aux soldats des contingents de la classe 1950 servant dans le cadre de la durée légale de service militaire qui sont stationnés en Afrique du Nord et les territoires d'outre-mer. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot. p. 2163

Exploitation des services maritimes d'intérêt général entre le continent et la Corse, entre la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Mexique, les Antilles et l'Amérique centrale, et la France et l'Extrême-Orient, l'océan Indien, la Nouvelle-Calédonie et la Méditerranée orientale. — Avis par M. Courant..... p. 2163

Application des dispositions de la loi du 3 avril 1950 aux agents du cadre complémentaire de bureau ou de service, aux employés de bureau recrutés sur contrat, aux auxiliaires de bureau ou de service et au personnel assimilé des préfectures et des sous-préfectures rétribués sur les budgets départementaux en vue de permettre la titularisation de ces personnels dans le cadre départemental. — Rapport par M. Robert Ballanger..... p. 2163

Approbation d'un avenant n° 2 au cahier des charges de la concession du canal du Foulon (Alpes-Maritimes). — Rapport par M. Cordonnier ..... p. 2164

Modification des articles 8 et 9 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes. — Rapport par M. Cordonnier ..... p. 2164

Complément, en vue de son application à l'Algérie, à la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail. — Rapport par M. Borra..... p. 2165

Augmentation des effectifs budgétaires en officiers et sous-officiers servant au delà de la durée légale et autorisation de rengagements spéciaux pour l'Indochine. — Projet de loi ..... p. 2165

Modification du taux de compétence de diverses juridictions. — Rapport par M. Garet ..... p. 2166

Modification de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme. — Proposition de loi de M. Paul Coste-Floret ..... p. 2167

Police de la chasse. — Proposition de loi de M Vendroux... p. 2168

Versement immédiat au département des Bouches-du-Rhône de la somme de 450 millions restant due pour les travaux exécutés de la première tranche du projet d'extension du canal du Verdon et fixation du pourcentage de la part de l'Etat dans les dépenses en cours et à venir de 60 à 80 p. 100. — Proposition de résolution de M. Lucien Lambert ..... p. 2168

Réalisation du plan de défense de la ville de Toulouse contre les inondations. — Proposition de résolution de M. Jacques Grésa ..... p. 2168

Protection de la pêche goémonière. — Proposition de résolution de M. Signor ..... p. 2169

Prise en compte des difficultés des exploitations maraîchères pour l'évaluation de leurs bénéfices agricoles forfaitaires. — Proposition de résolution de M. Palewski.... p. 2169

Attribution d'une pension nationale à la veuve de Victor Liotard. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert..... p. 2170

Prorogation et revalorisation de l'indemnité pour difficultés administratives allouée aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. — Rapport par M. Schaff..... p. 2170

Modification de la loi du 4 août 1926 sur la propriété foncière en Algérie et de l'ordonnance du 23 novembre 1944 relative à l'organisation de la justice musulmane en Algérie. — Rapport par M. Rencurel..... p. 2170

Création d'un institut national de la propriété industrielle. — Rapport par M. Jules-Julien ..... p. 2171

Fixation des taxes perçues en matière de propriété industrielle. — Rapport par M. Jules-Julien..... p. 2172

Disposition nécessaire pour que les enfants mineurs, dont les deux parents, un des parents ou la personne qui les avaient à charge ont été tués par suite des conséquences de la guerre, aient droit à un voyage gratuit chaque année pour se rendre sur le lieu de la sépulture. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert..... p. 2173

Application intégrale des textes législatifs concernant le non-licenciement des fonctionnaires et agents de l'Etat, ex-déportés et internés, veuves et mutilés de guerre. — Rapport par M. Rosenblatt..... p. 2173

Statut du travailleur déporté. — Rapport par M. Mouton... p. 2173

Réalisation rapide de la péréquation des retraites et attribution aux retraités des établissements d'Etat, arsenaux, poudreries, cartoucheries et à ceux des collectivités locales, des chemins de fer, etc. d'avances importantes en attendant cette réalisation. — Rapport par M. Cherrier ..... p. 2174

Fixation des dépenses de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1951. — Rapport par M. Aubry..... p. 2174

Ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1950. — Rapport par M. Aubry. p. 2176

Fixation de la pension des veuves de guerre à la moitié et de la pension des ascendants à 33 p. 100 de la pension allouée à un invalide de 100 p. 100 d'invalidité (allocations comprises). — Rapport supplémentaire par M. Maurice Poirot..... p. 2176

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi concernant les débits de boissons détruits par les événements de guerre. — Résolution..... p. 2176

Extension à la guerre 1939-1945 des dispositions de la loi du 27 avril 1916 instituant un diplôme à remettre aux familles des officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer morts pour la patrie depuis le début des hostilités. — Proposition de loi de M. Bruyneel..... p. 2176

Feuille 69.

Extension à la guerre 1939-1945 des dispositions de la loi du 27 avril 1916 instituant un diplôme à remettre aux familles des officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer morts pour la patrie depuis le début des hostilités. — Proposition de loi de M. Bruyneel (*suite*)..... p. 2177

Inscription dans le budget de 1951 d'un crédit de 5 milliards pour réaliser la deuxième tranche du pécule aux anciens prisonniers de guerre. — Rapport par M. Tourné. p. 2177

Modification de l'article 11 de la loi n° 48-337 du 27 février 1948 sur le rapport constant entre les pensions militaires d'invalidité et les traitements bruts des fonctionnaires. — Rapport supplémentaire par M. Tourné.. p. 2177

Application de la loi du 8 juin 1948 à l'ancienne école des houillères de Fuveau. — Proposition de résolution de M. Francis Leenhardt..... p. 2177

Mise en recouvrement des rôles généraux primitifs et supplémentaires des anciennes contributions directes et taxes assimilées dans les départements d'outre-mer et exonération partielle pour le années 1948, 1949 et 1950. — Proposition de loi de M. Emmanuel Véry..... p. 2178

Modification de l'article 3 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Proposition de loi de M. Félix Gouin..... p. 2178

Transport gratuit et restitution aux familles des corps des anciens combattants et victimes de la guerre. — Rapport par M. Darou..... p. 2179

Extension de l'ordonnance du 22 février 1945, modifiée par la loi du 16 mai 1946 sur les comités d'entreprises, aux mines et minières. — Proposition de loi de M. Camphin ..... p. 2180

Modification de la loi n° 48-1251 du 6 août 1946 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance. — Proposition de loi de M. Roger Roucaute..... p. 2180

Attribution à tous les militaires servant pendant la durée légale d'une prime exceptionnelle de 1.000 F pour les fêtes de Noël et du jour de l'an. — Proposition de loi de M. Billat..... p. 2181

Application au personnel de l'industrie hôtelière du décret du 23 août 1950 relatif à la fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti. — Proposition de loi de M. André Mercier..... p. 2181

Taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. — Proposition de loi de M. Schaff..... p. 2181

Modification de l'article 48 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. — Proposition de loi de M. Siefridt..... p. 2182

Protection du domaine immobilier par la revalorisation des contrats d'assurance contre l'incendie. — Proposition de loi de M. Siefridt..... p. 2182

Mise en vigueur du statut des Lieux-Saints par l'Organisation des Nations Unies. — Proposition de résolution de M. Marcel Poimbœuf..... p. 2182

Extension au commerce d'importation de poisson des dispositions de la loi n° 48-1400 du 7 septembre 1948 portant organisation et statut de la profession de mareyeur. — Rapport par M. Louis Michaud..... p. 2183

Publications destinées à la jeunesse. — Rapport supplémentaire par M. Fernand Grenier..... p. 2183

Création de nouvelles écoles maternelles. — Rapport par Mlle Rumeau..... p. 2184

Non expulsion de leur logement pour les familles dans lesquelles le mari ou l'enfant soutien de famille combat en Extrême-Orient. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux ..... p. 2185

Réorganisation administrative du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. — Rapport par M. Tourné..... p. 2185

Prorogation du mandat du Conseil économique. — Proposition de loi de M. Francis Leenhardt..... p. 2186

Demandes en autorisation de poursuite contre des membres de l'Assemblée..... pp. 2186 et 2187

Bénéfice du taux réduit prévu par l'article 184 du code général des impôts au profit des artisans qui sont contraints de remplacer par un compagnon pendant la durée du service militaire, le fils travaillant précédemment avec eux. — Proposition de loi de M. Garcia..... p. 2187

Transfert au Panthéon du corps du professeur Hyacinthe Vincent. — Proposition de loi de M. Louis Marin..... p. 2187

Projet de convention internationale sur la répression des agressions et des complicités d'agressions ainsi que sur la limitation des armements, déposé devant l'O. N. U. — Propositions de résolution de M. Jacques Bardoux. p. 2188

Contribution des patentes et diverses dispositions concernant les attributions départementales et communales. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 2188

Prorogation des délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts. — Projet de loi ..... p. 2189

Prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal. — Proposition de loi de M. Chaulard..... p. 2190

Création en Guyane française d'un institut français d'Amérique tropicale. — Avis..... p. 2190

Amélioration de l'aérodrome de Deauville-Saint-Gratien. — Proposition de résolution de M. Livry-Level..... p. 2190

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée ..... pp. 2190 et 2191

Création d'une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur dite « promotion de l'énergie », à l'occasion du 50e anniversaire de l'institut électrotechnique de Grenoble. — Résolution ..... p. 2191

Attribution de certaines exonérations fiscales aux associations de mutilés de guerre et d'anciens combattants émettrices de participations à la loterie nationale. — Avis ..... p. 2191

Protection de la pêche maritime française. — Proposition de résolution de M. Signor ..... p. 2191

Payement mensuel des retraites minières par la caisse autonome des mines — Proposition de loi de M. Gabriel Roucaute ..... p. 2192

Prise en compte, en les comptant double, des années d'internement, de déportation et de captivité pour le calcul de la retraite des ouvriers mineurs et similaires affiliés à la caisse autonome nationale des retraites minières. — Proposition de loi de M. Camphin ..... p. 2192

Modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de 40 heures au commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires, de manière à assurer aux employés deux jours de repos consécutifs. — Proposition de résolution de M. Besset. p. 2192

Ouverture d'une avance de trésorerie au profit du budget annexe des prestations familiales agricoles. — Rapport par M. Abelin ..... p. 2193

Mise en œuvre du régime de l'allocation vieillesse des personnes non salariées et création de foyers restaurants pour les vieillards dans les agglomérations de plus de 10.000 habitants. — 2e rapport supplémentaire par M. Viatte ..... p. 2193

Mesures utiles pour que, à propos de l'ancienne école des houillères de Fuveau, la loi du 8 juin 1948 soit appliquée et l'arrêt de la cour d'appel d'Aix du 28 novembre 1949 respecté. — Proposition de résolution de M. Mouton ..... p. 2194

Facilité aux jeunes ménages et aux ouvriers agricoles de l'accession à la condition d'exploitants. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier ..... p. 2194

Degré minimum des vins de coupage. — Rapport supplémentaire par M. Guille ..... p. 2195

Prorogation pour 1951 de la loi n° 48-1540 du 1er octobre 1948 autorisant le ministre des travaux publics et des transports à subventionner certains travaux d'équipement des ports maritimes et de navigation intérieure. — Proposition de loi de M. Reeb ..... p. 2195

Institution d'un fonds de garantie et de compensation pour le service des prestations de chauffage et de logement au personnel retraité des exploitations minières et assimilées. — Rapport par M. Le Sciellour ..... p. 2195

Prorogation de la loi n° 48-1532 du 29 septembre 1948 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports. — Rapport par M. René Schmitt ..... p. 2196

Complément à l'article 6 de la loi du 23 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Avis par M. René Schmitt .... p. 2196

Régularisation de la fixation des droits à la retraite des anciens agents du service de l'assurance crédit d'Etat. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard ..... p. 2196

Modification de l'article 42 de la loi du 20 septembre 1948 fixant les règles d'attribution des pensions civiles et militaires. — Proposition de loi de M. Hamani Diori ..... p. 2196

Intensification des recherches de pétrole et création d'un conseil supérieur du pétrole. — Proposition de résolution de M. Peytel ..... p. 2197

Reconduction de la convention passée entre le ministre des anciens combattants et la Société nationale des chemins de fer français relative à la carte à double barre rouge dont sont titulaires un certain nombre de grands mutilés de guerre. — Proposition de loi de M. Tourné ..... p. 2197

Amélioration de la nourriture des soldats et sous-officiers vivant à l'ordinaire par l'augmentation de la prime journalière d'alimentation et un meilleur contrôle de l'utilisation de cette prime. — Proposition de résolution de M. Tourné ..... p. 2198

Extension à l'Algérie des articles 2 et 3 de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1948 relative à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. — Proposition de loi de M. Fayet ..... p. 2198

Modification du décret-loi du 20 mars 1939 concernant les redevances dues par les employeurs en application de la loi du 26 avril 1924 sur les emplois obligatoires et le retour de celles-ci à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre — Proposition de loi de M. Touchard ..... p. 2199

Statut des sourds de guerre. — Proposition de loi de M. Tourné. p. 2199

Ratification de l'accord franco-tchécoslovaque du 2 juin 1950 relatif à l'indemnisation de certains intérêts français en Tchécoslovaquie. — Projet de loi ..... p. 2200

Modification de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme. — Proposition de loi de M. Palewski ..... p. 2202

Réparation des dommages de guerre subis par la Société nationale des chemins de fer français. — Projet de loi ..... p. 2202

Déclassement de la place de Mascara (Algérie). — Rapport par M. Jeanmot ..... p. 2202

Déclassement du front 31-32 à Bône (Algérie). — Rapport par M. Jeanmot ..... p. 2203

Déclassement d'une partie de la zone de fortifications de la place de Dra-el-Mizan (Algérie). — Rapport par par M. Jeanmot ..... p. 2203

Déclassement d'une partie du mur d'enceinte et de terrains militaires dépendant de la place d'Arzew (Algérie). Rapport par M. Jeanmot ..... p. 2204

Déclassement du fort Cavaignac à Bou-Saada (Algérie). — Rapport par M. Jeanmot ..... p. 2204

Déclassement des fortifications de Djelfa (Sud algérien). — Rapport par M. Jeanmot ..... p. 2204

Déclassement d'une partie de la zone de fortifications de la place d'Aumale (Algérie). — Rapport par M. Jeanmot. p. 2204

Modification de certaines dispositions du code de la nationalité française relatives à l'acquisition de la nationalité française par le mariage. — Rapport par M. Wasmer p. 2204

Modification de l'ordonnance du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique. — Rapport par M. Courant ..... p. 2205

Abrogation des dispositions législatives qui, en matière de droit commun, suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder le sursis aux peines d'emprisonnement qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes — Rapport par M. René Kuehn ..... p. 2205

Modification de l'article 5 de la loi du 2 juillet 1905 concernant la compétence des juges de paix en matière de contrat de travail. — Rapport par M. Minjoz ..... p. 2205

Modification de l'article 378 du code d'instruction criminelle. — Rapport par M. Kuehn ..... p. 2206

Délégation à la cour d'appel de Colmar des magistrats français composant la chambre franco-sarroise de la cour d'appel de Sarrebruck. — Rapport par M. Wasmer— p. 2206

Droits de plaidoirie des avocats. — Rapport par M. Wasmer... p. 2206

Répression du trafic des véhicules automobiles volés ou détournés. Rapport par M. René Kuehn ..... p. 2206

Traitement et prophylaxie de l'alcoolisme chronique. — 3e rapport supplémentaire par M. Cordonnier ..... p. 2207

Feuille 70.

Traitement et prophylaxie de l'alcoolisme chronique. — 3e rapport supplémentaire par M. Cordonnier (*suite*) ..... p. 2209

Attribution aux élèves maîtres et maîtresses dès la première année de leur stage de formation professionnelle du bénéfice de l'indice 185 pour la fixation de leur traitement à compter du 1er octobre 1950. — Proposition de loi de Mme Lucie Guérin ..... p. 2209

Inscription dans le budget de 1951 des crédits nécessaires pour payer au personnel enseignant du second degré le rappel qui lui est dû pour les heures supplémentaires effectuées pendant l'année scolaire 1949-1950. — Proposition de résolution de Mme Charbonnel ..... p. 2210

Modification de l'article 14 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Proposition de loi de M. Triboulet ..... p 2210

Complément, en ce qui concerne l'enregistrement de contrats de travail, à l'article 19 du livre Ier du code du travail. — Proposition de loi de M. Louis Michaud ..... p. 2211

Participation des départements et des communes aux sociétés chargées d'exploiter des gares routières publiques de voyageurs. — Rapport par M. Allonneau ..... p. 2211

Validation des décrets organisant les services du conditionnement à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion et intégration du personnel de ces services dans le cadre métropolitain de la répression des fraudes. — Rapport supplémentaire par M. Emmanuel Véry ..... p. 2211

Modification de l'article 2 de l'ordonnance du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder, ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre. — Rapport supplémentaire par M. Yves Fagon ..... p 2212

Exercice du droit de pêche des inscrits maritimes sur les étangs salés appartenant à des collectivités locales ou à des particuliers — Proposition de loi de M. Yvon.... p. 2212

Inscription dans les prochains comptes spéciaux du Trésor d'un crédit de 1 milliard 500 millions de francs en faveur de la caisse centrale de crédit coopératif destiné à couvrir des demandes d'avances formulées à cet établissement par les caisses régionales de crédit maritime mutuel pour l'année 1951. — Rapport par M. Guiguen. p. 2214

Suppression du cautionnement des courtiers maritimes. — Rapport par M. Yvon..... p. 2214

Remboursement aux prisonniers de guerre des marks détenus par eux à leur retour de captivité. — Rapport par M. Mouton..... p. 2215

Intensification de la fabrication et de l'attribution des appareils de prothèse et orthopédique modernes aux centres d'appareillage des mutilés de guerre. — Rapport par M. Tourné..... p. 2215

Installation d'un radio-phare à Pen-Men (Ile de Groix). — Rapport par M. Yvon..... p. 2215

Ouvertures de crédits pour permettre des découverts d'escompte ou des découverts proprement dits par les établissements de crédits aux coopératives et aux petites industries laitières en difficulté ou menacées de fermeture par suite de l'impossibilité d'écoulement des produits fabriqués. — Proposition de résolution de M. Poumadère..... p. 2215

Modification de l'article 66 du code général des impôts en vue de la suppression de la majoration de 400 F par tête d'ovin s'ajoutant aux bénéfices agricoles forfaitaires à l'Etat. — Proposition de loi de M. Poumadère. p. 2216

Obligation pour les municipalités de faire connaître aux intéressés les dépôts en mairie d'actes et de pièces de procédure par des officiers ministériels. — Proposition de loi de M. de Raulin-Laboureur..... p. 2216

Interdiction des saisies et oppositions sur l'indemnité législative des parlementaires pères de plus de trois enfants ainsi que des oppositions abusives. — Proposition de loi de M. de Raulin-Laboureur..... p. 2216

Augmentation des prestations familiales. — Rapport par M. Bouxom..... p. 2217

Attribution, à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, d'une somme de 5.000 F à tous les vieux travailleurs anciens salariés à laquelle s'ajoutent 2.500 F pour conjointe à charge. — Propositions de loi de M. Besset..... p. 2218

Attribution à tous les soldats de contingent d'un colis pour Noël, y compris les soldats originaires d'outre-mer sans aucune distinction. — Proposition de loi de Mme Claeys. p. 2219

Attribution aux facteurs des postes, télégraphes et téléphones obligés par leurs obligations professionnelles à prendre leur repas de midi hors de leur domicile de l'indemnité de mission dans la résidence. — Rapport par M. Barel..... p. 2219

Favorisation du camping sur les plages méditerranéennes. — Rapport par M. Virgile Barel..... p. 2220

Extension aux départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane française des dispositions de la loi du 2 octobre 1946 relative à la classification des aérodromes. — Rapport par M. Pineau.... p. 2220

Maintien en activité des moniteurs et des services de l'aviation légère et sportive. — Rapport par M. Couston. p. 2220

Attribution aux aéro-clubs d'aviation légère et sportive de la détaxe des carburants utilisés pour la formation des pilotes. — Rapport par M. Couston..... p. 2221

Fixation du salaire minimum vital garanti à 17.500 F, sans abattement de zone pour le personnel de la Société nationale des chemins de fer français, et application du coefficient 100 pour les services discontinus et du coefficient 120 pour le personnel du cadre permanent. — Rapport par M. Albert Schmitt..... p. 2222

Prorogation du mandat du Conseil économique. — Rapport par M. Jules-Julien..... p .2223

Création, au sein de la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel, d'une section de crédit thermal. — Rapport par M. Poimbœuf..... p. 2223

Subvention de l'achèvement du monument des bretons des Forces françaises libres à Camaret. — Rapport par M. Paul Coste-Floret..... p. 2224

Attribution d'une subvention aux territoires du Tchad et de l'Oubangui pour secourir les victimes des pluies et inondations dans ces territoires. — Rapports par M. Burlot..... p. 2224

Augmentation du nombre et du montant des bourses attribuées aux élèves de divers ordres d'enseignement. — Rapport par M. Faraud..... p. 2224

Reprise de l'exploitation de la mine de Bois-d'Asson (Basses-Alpes). — Proposition de résolution de M. Girardot.... p. 2225

Réduction de tarif de 50 p. 100 sur les réseaux de la Société nationale des chemins de fer français aux scolaires, étudiants, apprentis se rendant en vacances dans leur famille. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul..... p. 2226

Modification et complément à l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi n° 46-1990 du 13 septembre 1946 fixant la date d'application de la loi du 22 mai 1946 sur la généralisation de la sécurité sociale en ce qui concerne l'assurance vieillesse, instituant une allocation temporaire aux vieux et relative à l'aide de l'Etat aux catégories sociales économiquement faibles et de l'article 11 de la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées. — Proposition de loi de M. Darou..... p. 2226

Rétablissement de l'allocation de salaire unique et de l'allocation de logement aux membres salariés de la famille des exploitants agricoles. — Rapport par M. Waldeck Rochet..... p. 2227

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, Transports et tourisme. — Dispositions concernant le budget des travaux publics, transports et tourisme. — Section I: Travaux publics, transports et tourisme). — Rapport par M. Pierre Gabelle..... p. 2227

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Agriculture et prestations familiales agricoles. — Dispositions concernant le budget de l'agriculture). — Rapport par M. Pierre Abelin..... p. 2229

Fixation pour l'ensemble du territoire métropolitain de la date des vacances scolaires du 1er juillet au 15 septembre. — Proposition de résolution de M. Hutin-Desgrées ..... p. 2231

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Reconstruction et urbanisme). — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 2231

Modification des textes du code civil relatif aux régimes matrimoniaux et institution du régime de participation aux acquêts comme régime légal de droit commun. — Proposition de loi de M. Caillavet..... p. 2232

Respect du prix de revient dans la fixation du prix moyen global du tabac à la production. — Proposition de résolution de M. Ruffe..... p. 2237

Inscription au budget de 1951, pour la réalisation d'un vaste programme de construction scolaire, de crédits de payement notoirement supérieurs à ceux attribués en 1950. — Proposition de résolution de M. Thamier..... p. 2237

Attribution aux suppléants en stage de formation professionnelle dans les écoles normales d'un traitement égal à celui qu'ils percevraient s'ils étaient en exercice et d'un poste à la fin de leur stage dans le département qui les a acceptés comme stagiaires. — Proposition de résolution de M. Thamier..... p. 2237

Statut du personnel auxiliaire de l'enseignement primaire. — Troisième rapport supplémentaire par Mme Lempereur. p. 2238

Modification des articles 8 et 9 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes. — Avis par M. Sion..... p. 2239

Extension aux victimes civiles de la guerre du bénéfice de l'article 65 de la loi du 31 mars 1919 et de l'article 9 de la loi n° 46-1117 du 20 mai 1946. — Rapport par M. Maillocheau ..... p. 2239

Intégration dans les cadres de fonctionnaires des rédacteurs auxiliaires et temporaires des administrations centrales permanentes de l'Etat et de la préfecture de police. — Rapport supplémentaire par M. Yves Fagon..... p. 2239

Attribution d'une pension nationale à la veuve de Victor Lieutard. — Rapport supplémentaire par M. Emile-Louis Lambert ..... p. 2240

Titularisation d'une catégorie de fonctionnaires non visés par la loi du 3 avril 1950 autorisant la transformation d'emplois et portant réforme de l'auxiliariat. — Rapport par M. Yves Fagon..... p. 2240

Feuille 71.

Titularisation d'une catégorie de fonctionnaires non visés par la loi du 3 avril 1950 autorisant la transformation d'emplois et portant réforme de l'auxiliariat. — Rapport par M. Yves Fagon (suite) ..... p. 2241

Attribution au comité national d'entr'aide aux familles des marins péris en mer de la somme de 10 millions de francs. — Proposition de résolution de M. Guiguen..... p. 2241

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 2241

Modification de différents articles de la loi du 10 août 1871 sur la date de la deuxième session ordinaire des conseils généraux. — Proposition de loi de M. Roclore..... p. 2242

Attribution de certains avantages à des catégories de fonctionnaires ayant exercé avant la guerre de 1939-1945 dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et ayant quitté ces départements par suite des événements de guerre. — Rapport par M. Mondon..... p. 2243

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 2243

Organisation et fonctionnement des municipalités nouvelles à Madagascar. — Projet de loi ..... p. 2243

Institution dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun d'un système de perception immédiate d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police. — Projets de loi ..... pp. 2243 et 2244

Application stricte des dispositions légales qui interdisent les coupes abusives de pins non gemmés ou non encore épuisés par le gemmage dans la forêt de Gascogne. — Proposition de résolution de M. Garcia ..... p. 2245

Intensification des recherches de pétrole et création d'un conseil supérieur du pétrole. — Rapport par M. Peytel. p. 2246

Modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946. — Rapport supplémentaire par M. Desson ..... p. 2253

Composition et fonctionnement du Conseil économique. — Rapport par M. Jules Julien ..... p. 2255

Attribution d'une allocation annuelle aux anciens receveurs spéciaux des communes et des établissements publics qui ont été amenés à cesser leurs fonctions par l'effet des dispositions des articles 8 et 9 du décret n° 3870 du 31 décembre 1942 sans bénéficier d'une pension. — Proposition de loi de M. Blocqueau ..... p. 2257

Mesures propres à confirmer les anciens combattants d'Indochine dans leurs droits tirés de la loi du 31 mars 1919 et du décret du 23 décembre 1949. — Proposition de résolution de M. Theetten ..... p. 2257

Fixation du taux de la prime d'encouragement à la culture de l'olivier à 80 F par pied d'olivier nouvellement planté. — Proposition de loi de M. Lucien Lambert.. p. 2258

Frais de mission et indemnités de fonction des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine. — Proposition de loi de M. Louis Bour ..... p. 2258

Aide aux sinistrés de Saône-et-Loire victimes des inondations du Doubs et de la Saône. — Proposition de résolution de M. Waldeck Rochet ..... p. 2258

Prorogation, jusqu'au 30 juin 1951, du délai dans lequel seront recevables les demandes de certificat d'appartenance aux forces françaises de l'intérieur ainsi que les demandes d'attribution de grades d'assimilation aux membres des forces françaises de l'intérieur et de la résistance intérieure française. — Proposition de résolution de M. Pierre Montel ..... p. 2258

Rapport par M. Billat ..... p. 2259

Réglementation du droit de grève. — Proposition de loi de M. Ramarony ..... p. 2259

Agrandissement, extension et équipement du canal du Verdon dans la région Est du département des Bouches-du-Rhône et dans la région Sud-Ouest de la région du Var. — Proposition de loi de M. Félix Gaillard ..... p. 2260

Amnistie des infractions commises à Mahé à l'occasion des incidents des 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 octobre 1948. — Proposition de loi de M. Saravane Lambert ..... p. 2261

Rétablissement et application de l'article 30 du statut du mineur qui dispense les jeunes ouvriers mineurs du fond du service militaire. — Proposition de loi de M. Camphin ..... p. 2261

Attribution à certains ouvriers mineurs et similaires de la pension de retraite s'ils ont trente années de service minier, sans condition d'âge. — Proposition de loi de M. Camphin ..... p. 2262

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme). — Dispositions concernant le budget des travaux publics, transports et tourisme. — Section I: Travaux publics, transports et tourisme). — Rapport supplémentaire par M. Pierre Gabelle ..... p. 2262

Extension du bénéfice de la majoration exceptionnelle d'allocations familiales de 20 p. 100 en décembre et janvier aux travailleurs de l'Etat. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul ..... p. 2264

Extension du bénéfice de la majoration exceptionnelle d'allocations familiales de 20 p. 100 en décembre et janvier aux fonctionnaires et agents des services publics. — Proposition de loi de M. Jacques Grésa ..... p. 2264

Extension du bénéfice de la majoration exceptionnelle d'allocations familiales de 20 p. 100 en décembre et janvier aux familles de mineurs. — Proposition de loi de Mme Darras ..... p. 2264

Modification de l'article 174 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 en vue de relever de 18.000 F à 48.000 F le montant maximum des retraites mutualistes dont bénéficient les anciens combattants et les ayants cause des combattants morts pour la France. — Proposition de loi de M. Touchard ..... p. 2264

Extension du bénéfice de la majoration exceptionnelle d'allocations familiales de 20 p. 100 en décembre et janvier au personnel de la Société nationale des chemins de fer français. — Proposition de loi de Mme Reyraud ..... p. 2265

Extension du bénéfice de la majoration exceptionnelle d'allocations familiales de 20 p. 100 en décembre et janvier aux ouvriers agricoles et forestiers. — Proposition de loi de Mme Lambert ..... p. 2265

Extension du bénéfice de la majoration exceptionnelle d'allocations familiales de 20 p. 100 en décembre et janvier aux travailleurs d'Electricité de France. — Proposition de loi de Mme Hertzog-Cachin ..... p. 2265

Modification de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale. — Rapport par M. Mazuez ..... p. 2265

Ouverture de crédits supplémentaires au titre des dépenses de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1950 (service civil militaire). — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 2266

Attribution à tous les militaires servant pendant la durée légale d'une prime exceptionnelle de 1.000 F pour les fêtes du Jour de l'An. — Proposition de résolution de M. Billat ..... p. 2266

Dispense de tout versement au titre du prélèvement exceptionnel en faveur des contribuables n'ayant pu s'en occuper et annulation de toutes les poursuites engagées contre eux à ce titre. — Proposition de loi de M. Garcia. p. 2266

Majoration exceptionnelle de 20 p. 100 au titre des mois de décembre et janvier des prestations familiales aux allocataires des régimes spéciaux de sécurité sociale et aux allocataires agricoles. — Proposition de résolution de M. Bouxom ..... p. 2267

Création d'une taxe spéciale sur la revente immédiate des automobiles sorties d'usine. — Proposition de résolution de M. Vendroux ..... p. 2267

Aide aux victimes des inondations dans les territoires du Tchad et de l'Oubangui. — Avis par M. Solinhac ..... p. 2268

Complément à l'article 92 de la loi de crédit n° 50-928 du 8 août 1950 relatif à la taxe d'encouragement à la production textile. — Rapport par M. Jean Biocquaux ..... p. 2268

Ratification de la convention générale, du protocole général et des accords complémentaires relatifs à la sécurité sociale intervenus le 10 juillet 1950 à Paris entre la France et la République fédérale d'Allemagne. — Projet de loi ..... p. 2268

Feuille 72.

Ratification de la convention générale, du protocole général et des accords complémentaires relatifs à la sécurité sociale intervenus le 10 juillet 1950 à Paris entre la France et la République fédérale d'Allemagne. — Projet de loi ..... p. 2273

Hommage du Gouvernement à la mémoire d'Henri Bergson à l'occasion du 10e anniversaire de sa mort. — Proposition de résolution de M. Henri Teitgen ..... p. 2274

Attribution d'une pension proportionnelle à certains officiers de l'armée de l'air prématurément démobilisés en 1940. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard ..... p. 2274

Extension aux magistrats de l'ordre judiciaire de certaines dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires. — Rapport par M. René Kuehn ..... p. 2275

Prorogation des délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts. — Rapport par M. Tanguy Prigent ..... p. 2276

Institution d'un régime transitoire d'assurances sociales agricoles dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. — Rapport par M. Kauffmann ..... p. 2276

Procédure de fixation des taxes postales et assimilées applicables aux groupes de territoires ou territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Avis ..... p. 2277

Revalorisation des rentes viagères. — Rapport par M. Delahoutre ..... p. 2278

Précision à l'égard du personnel des caisses d'épargne ordinaires de la portée de l'article 2 de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives de travail. — Rapport par M. Moisan ..... p. 2279

Application de l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 sur les pensions civiles et militaires et de l'article 63 du décret du 5 octobre 1949 concernant les retraités des collectivités locales. — Rapport par M. Allonneau ..... p. 2279

Prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal. — Rapport par M. Chautard ..... p. 2280

Modification de l'article 31 de la loi n° 48-1974 du 31 décembre 1948 et augmentation de la redevance sur l'emploi obligatoire des mutilés de la guerre pour les employeurs qui se refusent à souscrire à la loi. — Rapport par M. Maillocheau ..... p. 2280

Attribution aux déportés et internés politiques du bénéfice de l'article 8 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948. — Rapport par M. Genest ..... p. 2281

Inscription au budget 1951 des crédits nécessaires permettant de poursuivre l'amélioration du sort des anciens combattants et victimes de la guerre sans que la loi des maxima puisse être opposée à leur budget. — Rapport par M. Devemy ..... p. 2281

Prise en charge par l'Etat de l'exécution et du payement des travaux qui restent à effectuer au nouveau lycée de garçons de Perpignan. — Proposition de loi de M. Tourné ..... p. 2281

Rajustement de l'indemnité de fonction des greffiers de paix et de police. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont ..... p. 2282

Sauvegarde des droits des assurés sociaux par l'abrogation du décret n° 50-1556 du 20 décembre 1950 fixant les modalités de suspension des décisions de la commission nationale des tarifs prévus à l'article 10 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945. — Proposition de loi de M. Renard ..... p. 2282

Fixation à 40.000 F par an de l'allocation vieillesse pour les personnes non salariées. — Proposition de loi de M. Musmeaux ..... p. 2282

Ratification de la convention passée entre l'Etat et la chambre de commerce du Havre en vue de la concession à cette dernière de la construction et de l'exécution d'un pont sur la Seine à Tancarville. — Projets de loi. pp. 2283 et 2284

Revision des articles 3 et 6 de la Constitution en vue de soumettre le mode d'élection de l'Assemblée nationale au référendum. — Proposition de résolution de M. Paul Boulet ..... p. 2288

Attribution à l'Alliance française, association reconnue d'utilité publique, de la garantie de l'Etat pour un emprunt de 150 millions de francs. — Avis ..... p. 2289

Interdiction du système de vente avec timbres-primes ou tous autres titres analogues ou avec primes en nature. — Rapport par Mme Poinso-Chapuis ..... p. 2289

Prévision, dans les crédits d'équipement, sur le budget 1951, des sommes nécessaires pour la réalisation du barrage de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes). — Proposition de résolution de M. Gaston Julian ..... p. 2290

Sursis à toute mesure de fermeture des mines de Graissessac et prévision des crédits nécessaires pour en assurer le fonctionnement normal. — Proposition de résolution de M. Calas ..... p. 2290

Rétablissement de l'allocation de salaire unique et de l'allocation de logement aux membres salariés de la famille de l'exploitant en l'étendant aux exploitants ayant au moins trois enfants de moins de douze ans. — Proposition de loi de M. Mouchet ..... p. 2290

Célébration du centenaire de la mort du représentant du peuple Baudin. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David ..... p. 2291

Gratuité intégrale des fournitures scolaires individuelles dans les établissements publics d'enseignement. — Rapport par M. Rincent ..... p. 2291

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme) — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 2292

Agrandissement, extension et équipement du canal du Verdon dans la région Est du département des Bouches-du-Rhône et dans la région Sud-Ouest du département du Var. — Proposition de loi de M. Lasalarié ..... p. 2293

Organisation de la pratique du camping. — Proposition de loi de M. Airoldi ..... p. 2294

Aide aux familles des victimes de la catastrophe minière de Ronchamp (Haute-Saône). — Proposition de résolution de M. Servin ..... p. 2295

Application à l'Algérie des dispositions de la loi du 1er septembre 1948 réglant les rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel. — Avis ..... p. 2295

Amnistie de certaines condamnations, institution d'un régime de libération anticipée, limitation des effets de la dégradation nationale et sanction des activités antinationales. — Avis ..... p. 2297

Autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixation des modalités de leur financement. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 2298

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 51-1168 du 6 octobre 1951 portant modification de certains articles de l'ordonnance du 18 août 1833 relative à la remise des archives dans les postes politiques et consulaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu l'ordonnance du 18 août 1833,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordonnance du 18 août 1833 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 5. — Cette remise sera constatée par un procès-verbal conforme au modèle fixé par instruction du ministère des affaires étrangères. Ce document établi en triple exemplaire (un pour le ministère, un pour le poste, un pour le signataire passant le service) mentionnera:

« 1° Sous la signature de la personne qui passe le service, la situation et l'état des archives. La même personne attestera en outre qu'elle ne garde aucun document provenant de ces archives et, dans le cas où elle en aurait pris ou fait prendre des copies, qu'elle s'engage à n'en rien publier ni laisser publier sans l'autorisation préalable du ministre des affaires étrangères;

« 2° Sous la signature de la personne qui prend le service, la réception pure et simple des archives ».

« *Art.* 6. — Tout chef d'un poste politique ou consulaire, à l'exception des intérimaires ou gérants pour raison de congé, devra, dans le mois de sa prise de fonction, procéder à une vérification détaillée des archives. Cette vérification donnera lieu à l'établissement d'un récolement conforme au modèle fixé par instruction du ministre des affaires étrangères.

« Ce document sera établi en triple exemplaire (un pour le ministère, un pour le poste, un pour le signataire prenant fonction) ».

« *Art.* 7. — En tout état de cause, la vérification prévue à l'article précédent aura lieu à l'expiration d'un délai de trois ans, si pendant cette période il n'y a pas eu mutation du chef de poste ».

« *Art.* 8. — Les agents chargés de mission extraordinaire et temporaire devront se mettre d'accord avec le service des archives, avant l'expiration de leur mission, sur les conditions dans lesquelles ils feront remise des dossiers ou archives se rapportant à ladite mission. »

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Chiffreurs.

Par arrêté du 18 septembre 1951, les chiffreurs dont les noms suivent sont intégrés dans le corps des chiffreurs du ministère des affaires étrangères:

En qualité de chiffreur de 1re classe.

Au 3e échelon.

A compter du 20 mai 1948: Mlle Otten-Sooser (Colette).

En qualité de chiffreur de 2e classe.

Au 3e échelon.

A compter du 8 mai 1947: M. Dupret (Louis-Joseph).

Au 2e échelon.

A compter du 1er octobre 1947: Mme Fouassier (Marie-Fernande).

M. Dupret (Louis-Joseph), chiffreur de 2e classe, 3e échelon, est reclassé chiffreur de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er mai 1949.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 6 octobre 1951 portant création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Palikao (département d'Oran).

Par décret en date du 6 octobre 1951, la création d'un bureau de bienfaisance est autorisée dans la commune de Palikao (département d'Oran).

La dotation initiale de cet établissement se composera principalement de titres de rente représentant un capital de 50.000 F.

Décret du 6 octobre 1951 portant autorisation d'aliénation amiable d'un immeuble appartenant à la commune de Bailleau-l'Evêque (Eure-et-Loir).

Par décret en date du 6 octobre 1951, la commune de Bailleau-l'Evêque (Eure-et-Loir) a été autorisée à céder à l'amiable, à la société d'éducation populaire Patronage Notre-Dame du Vieux-Condé, une propriété lui appartenant, dite « Château de Bailleau-l'Evêque », figurant au cadastre sous les nos 39 *p*, 40 *p*, 41, 42, 43 *p* et 44 *p* de la section F, telle au surplus qu'elle est représentée par une teinte bleue sur le plan annexé.

La cession aura lieu dans les conditions fixées par la convention intervenue entre les parties, et conformément à la réglementation en vigueur.

En aucun cas, la commune de Bailleau-l'Evêque ne pourra consentir à la cession à un prix inférieur à celui fixé par l'administration des domaines, l'évaluation de cette administration ne devant pas remonter à plus de trois mois à la date de la signature de l'acte de vente définitif.

La présente autorisation sera considérée comme nulle et non avenue si la cession dont il s'agit n'est pas réalisée dans le délai de deux ans, à compter de ce jour.

Décret du 6 octobre 1951 portant désaffectation d'une église.

Par décret en date du 6 octobre 1951, l'église de Lentignac, érigée sur le territoire de la commune de Moulinet (Lot-et-Garonne), cesse d'être affectée au culte.

Décret du 6 octobre 1951 portant désaffectation d'une église.

Par décret du 6 octobre 1951, l'église érigée dans le cimetière de la commune de Villeréal (Lot-et-Garonne) cesse d'être affectée au culte.

Décret du 6 octobre 1951 portant désaffectation d'une église.

Par décret du 6 octobre 1951, l'église de Parpillou, érigée sur le territoire de la commune de Laroque-Timbaut (Lot-et-Garonne), cesse d'être affectée au culte.

Décret du 6 octobre 1951 portant désaffectation d'une église.

Par décret en date du 6 octobre 1951, l'église Saint-Pierre, érigée sur le territoire de la commune de Laroque-Timbaut (Lot-et-Garonne), cesse d'être affectée au culte.

Décret du 6 octobre 1951 approuvant la dissolution d'une association reconnue d'utilité publique et abrogeant le décret du 10 mai 1890.

Par décret en date du 6 octobre 1951, est approuvée la délibération en date du 25 avril 1951, par laquelle l'assemblée générale de l'association dite: Société de bienfaisance des dames protestantes de Bordeaux, dont le siège est à Bordeaux, a prononcé la dissolution de cette association. Est abrogé en même temps le décret du 10 mai 1890 portant reconnaissance de la même association comme établissement d'utilité publique.

Décret du 6 octobre 1951 rapportant partiellement un décret du 9 décembre 1911 portant attribution de biens ecclésiastiques.

Par décret du 6 octobre 1951, ont été rapportées les dispositions de l'article 3 (4°) du décret du 9 décembre 1911, en tant qu'elles ont attribué au bureau de bienfaisance d'Orléans l'immeuble dit « Tour Saint-Paul », le surplus desdites dispositions concernant les dépendances de la Tour étant expressément maintenu.

Décret du 6 octobre 1951 retirant à un établissement congréganiste son titre d'existence légale.

Par décret en date du 6 octobre 1951, est abrogé l'article 1er du décret du 1er février 1853 qui a autorisé la congrégation des sœurs de Saint-Charles de Lyon à fonder un établissement particulier dans la commune de Fleurie (Rhône).

Décret du 6 octobre 1951 autorisant un établissement congréganiste à transférer son siège.

Par décret en date du 6 octobre 1951, la congrégation des sœurs du Saint-Nom de Joseph existant légalement à Mailhac (Aude), en vertu d'un décret du 25 juin 1856, est autorisée à transférer le siège de son établissement principal à Coursan (Aude).

Définition de l'appareillage et des méthodes d'essais de réaction au feu des matériaux de revêtement, de décoration et de cloisonnement.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 15 juillet 1949, article 11, modifié par le décret n° 51-963 du 21 juillet 1951;

Vu l'avis du comité d'études et de classification des matériaux et des éléments de construction par rapport au danger d'incendie, institué par arrêté interministériel du 22 décembre 1949;

Sur la proposition du directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile,

Arrête:

Art. 1er. — Le présent arrêté a pour but de définir l'appareillage ainsi que les méthodes d'essais de réaction au feu sur éléments de petites dimensions des matériaux de revêtement, de décoration et de cloisonnement.

Art. 2. — Les essais doivent être effectués sur des éléments présentés dans leurs conditions d'emploi.

Lorsqu'il s'agit d'un subjectile et d'une peinture, les essais porteront sur le subjectile recouvert d'une couche de peinture identique à celle qui sera utilisée dans l'emploi.

En conséquence, on définira de façon précise l'importance de la couche de peinture en déterminant, notamment, son poids au mètre carré et son épaisseur.

Les résultats ne seront valables que pour l'ensemble ainsi défini.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Détermination de la combustibilité.

Art. 3. — Sont considérés comme incombustibles, les matériaux dont le pouvoir calorique inférieur, à volume constant, sera plus petit que 500 calories par gramme et qui, par ailleurs, répondraient au moins aux spécifications des matériaux difficilement inflammables.

Art. 4. — L'essai consistera dans la détermination du pouvoir calorifique inférieur, à volume constant, du matériau desséché que l'on déduira de la masse du pouvoir calorifique supérieur à volume constant et de la détermination de la teneur en hydrogène.

L'opération portera sur un échantillon moyen amené dans un état de division aussi grand que possible.

Si le matériau est formé par un mélange de plusieurs constituants manifestement différents, on séparera ces constituants, à moins d'impossibilité absolue dûment justifiée dans le procès-verbal d'essai, pour effectuer des déterminations sur chacune des portions isolées.

Art. 5. — La détermination du pouvoir calorifique inférieur à volume constant sera effectuée conformément à la norme NFM 03.005 homologuée par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 15 avril 1937, en y apportant les modifications ci-après:

a) On fera une pastille en mélangeant intimement 1 g à 1,5 g de matière avec 0,8 g environ d'acide benzoïque pur. Dans le cas où l'agglomération du mélange se ferait mal, on constituera une pastille avec l'acide benzoïque pur et on placera par-dessus l'échantillon à essayer;

b) La pression d'oxygène dans la bombe sera de 30 hectopièzes. On n'ajoutera pas d'eau;

c) On effectuera un minimum de trois essais et on retiendra la valeur la plus élevée.

Art. 6. — La détermination de l'hydrogène sera effectuée conformément à la norme NF. M 03.014 homologuée par arrêté du 30 juin 1945. Cet essai sera effectué sur échantillon desséché à 105° à poids constant.

PREMIERE PARTIE

Inflammabilité des tissus et lames souples de faible épaisseur.

CHAPITRE Ier

Appareils (1).

Art. 7. — L'appareil d'essai se compose de:

1. Plateau horizontal.

En tôle de 1 mm d'épaisseur mesurant 210×170 mm et porté par quatre pieds de 60 mm de hauteur et sur lequel sont fixés à la soudure autogène, en son milieu, et dans le sens de la plus grande dimension.

1° Un grand portique;
2° Un fond;
3° Un support de toile.

2. Grand portique.

Cadre en tôle de 1 mm d'épaisseur et 20 mm de large délimitant sur une ouverture verticale de 150 mm de large et 300 mm de haut. Sur le cadre sont, en outre, soudées 9 pointes: 4 sur chaque montant vertical et une au milieu du montant transversal supérieur.

3. Fond vertical.

Plaque de tôle pleine de 1 mm d'épaisseur, 210 mm de large et 320 mm de haut, soudée parallèlement au cadre et à 20 mm de ce dernier. Le fond est relié au cadre à la partie supérieure au moyen de deux petits carrés de tôle de 20×20 mm fixés sur la traverse supérieure dans le prolongement des montants.

4. Support de toile métallique.

Cadre formé de tiges de fer de 4 mm de diamètre mesurant 150 mm de long et 40 mm de large et supporté par 4 pieds. Le cadre est situé au centre du plateau horizontal, en avant et contre le fond vertical; sa partie supérieure est à 30 mm au-dessus du plateau horizontal.

5. Toile métallique.

Sur ce support on dispose une toile en fils de fer mesurant 150 mm de long et 40 mm de large. Cette toile est fermée de fils de 0,3 mm d'épaisseur. Le nombre de mailles est de 120 au cm². Au centre est percé un trou rectangulaire mesurant 30 mm dans le sens parallèle au grand côté et 5 mm dans le sens perpendiculaire.

6. Récipient renfermant l'alcool.

Cylindre de laiton mesurant 40 mm de diamètre extérieur et 14 mm de hauteur. A la surface supérieure est creusée une cavité de forme également cylindrique mesurant 36 mm de diamètre et 4 mm de profondeur.

Ce récipient est posé au centre du plateau en dessous de la toile métallique de manière à ce que le trou de celle-ci soit juste au-dessus du récipient d'alcool.

7. Contrôle.

Sans tissu fixé sur le portique, placer 2 cm³ d'éthanol à 96 degrés centésimaux dans le récipient et y mettre le feu. La combustion devra durer trois minutes plus ou moins quinze secondes.

Dans le cas où ce contrôle ne serait pas conforme aux indications précédentes, on modifierait l'ouverture de la toile métallique.

CHAPITRE II

Art. 8. — 1. Conduite des essais.

Pour chaque matériau, il est fait au moins 3 essais.

Les valeurs retenues pour la classification seront les moyennes des résultats numériques obtenus au cours des essais successifs.

L'appareil est placé dans une pièce peu éclairée à l'abri des courants d'air. Parallèlement à l'un des petits côtés de l'appareil mais à au moins 30 cm de celui-ci, on dispose un fond noir.

Accrocher le tissu sur son cadre de manière que le bord inférieur soit placé à un centimètre au-dessus de la toile métallique; mesurer 2 cm³ d'éthanol à 96 degrés centésimaux dans le récipient; l'enflammer.

Suivre attentivement l'opération, spécialement le profil se détachant sur le fond noir, aussi bien en avant du tissu qu'entre le tissu et la plaque de fond. Pour que l'opération soit convenablement conduite il faut que la flamme s'élève approximativement à la même hauteur de part et d'autre de la toile.

2. Noter:

1° L'apparition de fumées, leur importance, leur durée;
2° La hauteur maximum atteinte par la partie éclairante de la flamme autre que celle de l'alcool;
3° Si le tissu se déforme ou se déchire, si les vapeurs sont ou non agressives;
4° L'aspect du tissu immédiatement après extinction de la flamme d'alcool: présence de flammes ou de points en ignition, leurs déplacements et leurs durées;
5° Après refroidissement, démonter la toile et relever le contour de la zone entièrement carbonisée ou complètement détruite. Mesurer la surface de cette zone au recto et au verso. Les deux traces doivent être à peu près identiques. Retenir la plus grande pour la classification.

(1) Les appareils et dispositifs ci-après décrits font l'objet de dessins annexés au présent arrêté.

CHAPITRE III

Art. 9. — Un tissu est qualifié de:

Non inflammable lorsque:

1° Après extinction de la flamme d'éthanol, il ne persiste:
a) Immédiatement: aucune flamme;
b) Après 10 s.: aucun point en ignition;
c) Après 30 s.: aucune émission de fumée;
2° La zone de carbonisation, après refroidissement complet de l'échantillon, ne dépasse pas une superficie moyenne de 60 cm².

Art. 10. — Un tissu est qualifié de:

Difficilement inflammable lorsque:

1° Il n'entre pas dans la catégorie précédente;
2° 5 secondes après l'extinction de la flamme d'éthanol, il ne persiste aucune autre flamme;
3° S'il persiste des points incandescents, ceux-ci n'attaquent que des régions déjà carbonisées à l'exclusion des zones indemnes;
4° La zone de carbonisation après refroidissement n'atteint dans aucun cas le bord supérieur et a une superficie moyenne inférieure à 100 cm².

Art. 11. — Un tissu est qualifié de:

Moyennement inflammable lorsque:

1° Il n'entre pas dans l'une des deux catégories précédentes;
2° La zone de carbonisation moyenne après refroidissement complet est inférieure à 200 cm².

Art. 12. — Un tissu est qualifié de:

Facilement inflammable lorsque:

1° Il n'entre pas dans l'une des catégories précédentes;
2° La zone de carbonisation moyenne est égale ou supérieure à 200 cm².

Art. 13. — L'appréciation des surfaces carbonisées peut être facilement évaluée par comparaison ou superposition au moyen de gabarits, de surface connue, préalablement établis.

DEUXIEME PARTIE

Essais d'inflammabilité à flux énergétique constant des plaques et revêtements rigides revêtus ou non de peinture.

CHAPITRE Ier

Art. 14. — Ces essais consistent essentiellement à soumettre les échantillons à l'action d'une source de chaleur et à provoquer, soit spontanément, soit au contact de flammes témoins, l'inflammation des gaz éventuellement produits.

Ils ne sont valables que pour les échantillons ne dépassant pas 30 mm d'épaisseur.

Appareils (1).

Art. 15. — Ils comprennent:

a) Une source de chaleur;
b) Une chambre d'essais;
c) Un support;
d) Deux rampes à gaz à flammes témoins.

a) Source de chaleur.

Art. 16. — La source de chaleur type, utilisée pour ces essais, comporte comme organe principal un fil métallique résistant, logé dans un support réfractaire et susceptible d'être parcouru par un courant électrique d'intensité déterminée.

Art. 17. — 1. L'élément chauffant et son support sont enfermés, avec interposition d'un calorifuge, dans une enveloppe de forme demi-sphérique en quartz fondu.

2. La surface radiante est une plaque plane de quartz fondu, mince et translucide, d'un diamètre de 100 mm plus ou moins 5 mm, et d'une épaisseur de 1 à 1 mm 5 soudée à l'enveloppe sur tout son pourtour. La résistance chauffante lui est accolée.

3. Le fil résistant est porté, par un courant approprié, à une température telle que la surface radiante émet, par sa face externe, un flux énergétique de 320 watts. Lorsque la source de chaleur est verticale, ce flux correspond à une température de radiation de 805° environ si l'émission s'effectue librement dans l'espace environnant et de 875° si le rayonnement est arrêté par une plaque d'amiante de 5 mm d'épaisseur placée à 30 mm de la plaque et percée en son centre d'un trou de 30 mm de diamètre.

4. Le rendement de l'appareil en énergie rayonnée utilement par la plaque est d'environ 0,62 à 0,63.

b) Chambre d'essais.

Art. 18. — 1. La chambre d'essais est constituée par un caisson en tôle, de forme prismatique, à base rectangulaire, et à génératrice verticale.

Elle est protégée intérieurement par un revêtement calorifuge et incombustible d'une épaisseur de 30 mm.

(1) Les appareils et dispositifs, décrits ci-après, font l'objet de dessins annexés au présent arrêté.

2. La face avant du caisson mesure 790 mm de longueur sur 910 mm dans sa partie la plus haute, mesures prises extérieurement.

Elle comporte une partie ouvrante de 615×550 mm articulée sur le côté gauche et verrouillable sur le côté droit.

Dans celle-ci un regard de 290×370 mm permettant l'observation des phénomènes intérieurs est obturé par du mica réfractaire.

3. La face arrière de contour identique ne comporte aucune ouverture.

4. Les faces latérales ont une largeur de 460 mm hors tout.

5. La face de droite est libre sur toute sa hauteur pour permettre l'introduction des appareils et des pièces à éprouver, elle mesure 730×460 mm.

Elle peut être obturée par une plaque coulissante calorifugée de même dimension. Des trous percés dans les montants latéraux de 50 en 50 millimètres à partir du bas, permettent de régler sa position en hauteur, au moyen d'un goujon et suivant les besoins des expériences.

6. La face de gauche comporte, à la partie basse, un capot cylindrique saillant et mobile donnant accès aux organes de réglage des appareils de chauffage et au porte-échantillon.

Ce capot peut être immobilisé en position d'ouverture au moyen d'une béquille.

Cette face est prolongée à sa partie haute et par rapport au côté droit par une cheminée rectangulaire d'évacuation des produits de combustion et constitue un panneau sur lequel peuvent être fixés les éléments à essayer verticalement.

7. La partie supérieure de ce prolongement est aménagée en porte-échantillon.

Les gaz sortent par la face latérale droite de la cheminée.

c) Support.

Art. 19. — 1. Les objets à éprouver et l'appareil de chauffage sont supportés par un plateau de 400×380 mm sur lequel sont soudées deux colonnes ou montants, écartés de 280 mm et portant chacun à 250 mm de hauteur au-dessus du plateau une bague recevant un axe horizontal de 10 mm de diamètre coulissant librement mais pouvant être rendu fixe par une vis à pression.

2. Sur cet axe, une bague de même alésage, munie d'une vis de pression, est solidaire d'un fer plat de 4 mm d'épaisseur et de 25 mm de largeur. Ce fer porte, en son centre, un évidement de 7 mm de largeur et de 75 mm de longueur dans lequel peuvent coulisser le goujon et la vis de fixation d'une équerre portant un collier cylindrique en deux parties maintenues par deux vis à oreilles.

Art. 20. — 1. Le porte-objet est essentiellement constitué par un cadre rectangulaire en fer cornière à ailes inégales, ouvert à sa partie opposée à l'axe. Il porte deux bagues susceptibles d'être montées sur le même axe.

2. Il est solidaire d'un secteur muni de trous correspondant à deux arrêts à pompe fixés sur les supports et permettant de l'immobiliser dans les positions horizontale, à 45 degrés et verticale.

3. Le même appareil peut être utilisé pour d'autres essais; à cet effet, il porte deux tiges évidées permettant de rendre les porte-brûleurs, qui seront ultérieurement décrits, solidaires du porte-objet.

d) Rampes à gaz à flammes témoins.

Art. 21. — 1. Les flammes témoins sont émises par deux rampes en cuivre rouge d'environ 4 mm de diamètre, bouclées en forme de cadre rectangulaire de 100×150 mm et dont les branches d'alimentation sont maintenues chacune par un collier fixé lui-même sur le support de la source de chaleur et portant une vis de serrage.

2. Chaque rampe comporte, sur chacune des deux branches constituant le grand côté du rectangle, deux trous d'émission du gaz de 5/10 de millimètre de diamètre distants l'un de l'autre de 100 mm et un robinet de réglage du débit.

3. Les rampes sont disposées de telle façon que les flammes soient dans un plan parallèle à celui de l'éprouvette à 10 mm de la surface correspondante de celle-ci. L'une des rampes est placée entre l'échantillon et la source de chaleur et constitue un carré circonscrivant le cercle radiant; la seconde est située symétriquement par rapport à la première, du côté de la face non exposée et peut pivoter librement autour de son axe pour faciliter l'enlèvement de l'échantillon.

CHAPITRE II

Conduite et interprétation des essais.

Art. 22. — 1. Les éprouvettes mesurent 40×30 cm.

2. Elles sont séchées à l'étuve à 100 degrés pendant vingt-quatre heures, abandonnées à la température ambiante pendant vingt-quatre heures, puis pesées. Toutefois, à la demande du fabricant, cette dessiccation pourra être effectuée par un séjour à l'étuve à 50 degrés jusqu'à poids constant.

3. Pour chaque matériau, il est fait au moins quatre essais. Pour la classification, on retiendra la moyenne des résultats des mesures homologues. Un essai sera effectué sans allumer les flammes témoins et trois essais au moins en les allumant.

Art. 23. — 1. Le support étant placé dans la chambre d'essais, incliner le porte-objet à 45 degrés et disposer sur celui-ci une plaque de feutre d'amiante de 5 mm d'épaisseur. Disposer la source de chaleur de telle manière que sa surface radiante soit dans un plan parallèle à la surface de la plaque d'amiante et à 30 mm de celle-ci. Régler en hauteur la source de chaleur de façon que son bord inférieur soit à 30 mm au-dessus du bord correspondant de la plaque d'amiante.

2. Mettre en action la source de chaleur; lorsque celle-ci a atteint son régime, ce qui demande environ vingt minutes pour le premier essai, allumer, s'il y a lieu, les flammes témoins, puis remplacer rapidement la plaque d'amiante par l'éprouvette.

3. Au bout de dix minutes, sortir l'éprouvette de la chambre d'essais et la placer, avec la même inclinaison (45°) sur le plateau d'une balance sensible au demi-décigramme disposée sous une hotte à faible tirage.

Art. 24. — Conformément à l'article 2 du présent arrêté, les essais de matériaux occupant une position horizontale pourront être effectués dans ces conditions. La source de chaleur sera, suivant les cas, placée en-dessus ou en-dessous du matériau.

Toutefois, le procès-verbal d'essai devra alors spécifier que les résultats ne sont valables que pour cette position particulière.

Art. 25. — Suivre attentivement l'opération et noter en particulier:

1. Le moment de l'apparition des fumées, leur importance, leur durée, leur odeur, leur agressivité.

2. L'inflammation des gaz, spontanée ou au contact des flammes témoins, l'évolution de la combustion, la hauteur maximum des flammes, leur durée. L'apparition sur la face non exposée de traces de carbonisation, d'ignition ou de flammes, etc.

3. Après avoir soustrait l'éprouvette à l'influence de la source de chaleur noter, s'il y a lieu, la durée de persistance des flammes puis, après extinction de ces dernières, la perte de poids par combustion lente subie par l'éprouvette.

4. Noter le temps écoulé entre le moment ou l'éprouvette a été soustraite à l'influence de la source de chaleur et celui où elle est revenue à la température ambiante sur toute sa surface.

5. Calculer la perte de poids totale et celle due à la seule combustion lente.

6. Relever le contour de la zone carbonisée, déterminer la superficie de cette zone sur la face exposée et, s'il y a lieu, sur la face non exposée. Mesurer la profondeur maximum de destruction.

Dans ce but:

Si le matériau est revêtu, enlever d'abord l'enduit;

S'il est nu, gratter légèrement la surface pour enlever les suies superficielles et rendre visibles les parties non atteintes.

On ne retiendra pour le calcul de la surface carbonisée que les parties complètement noircies.

CHAPITRE III

Classification.

Art. 26. — Un matériau est qualifié:

Non inflammable lorsque:

1° Il ne donne lieu, à aucun moment, à une émission de gaz combustibles, dans les conditions des essais, c'est-à-dire pouvant être décelés par les rampes à gaz à flammes témoins;

2° Après que l'éprouvette a été soustraite à l'action de la source de chaleur, la combustion, s'il en existe:

a) Persiste pendant moins de 10 secondes;

b) Provoque pendant ce laps de temps une perte de poids n'excédant pas 0,1 g.

Art. 27 — Un matériau est qualifié:

Difficilement inflammable lorsque:

1° Il n'entre pas dans la catégorie précédente;

2° Après que l'éprouvette a été soustraite à l'action de la source de chaleur:

a) La persistance des flammes n'excède pas 30 secondes;

b) La température extérieure du matériau revient sensiblement à celle de l'ambiance sur toute sa surface en moins de 10 minutes;

c) La perte de poids correspondant à la combustion lente pendant ce laps de temps est inférieure à 1 gramme;

d) La zone de carbonisation, après refroidissement, n'atteint pas le bord supérieur de l'échantillon et sa superficie est inférieure à 180 cm².

Art. 28. — Un matériau est qualifié:

Moyennement inflammable lorsque:

1° Il n'entre pas dans les catégories précédentes;

2° Après que l'éprouvette a été soustraite à l'action de la source de chaleur:

a) La persistance des flammes n'excède pas 5 minutes;

b) La température extérieure du matériau revient sensiblement à celle de l'ambiance sur toute la surface en moins de 30 minutes;

c) La perte de poids correspondant à la combustion lente pendant ce laps de temps est inférieure à 50 grammes;

d) La superficie de la zone carbonisée, après refroidissement, est inférieure à 500 cm carrés.

Art. 29. — Un matériau est qualifié:

Facilement inflammable lorsqu'il n'entre pas dans l'une des catégories précédentes.

Art. 30. — Le directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 septembre 1951.

Pour le ministre de l'intérieur:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

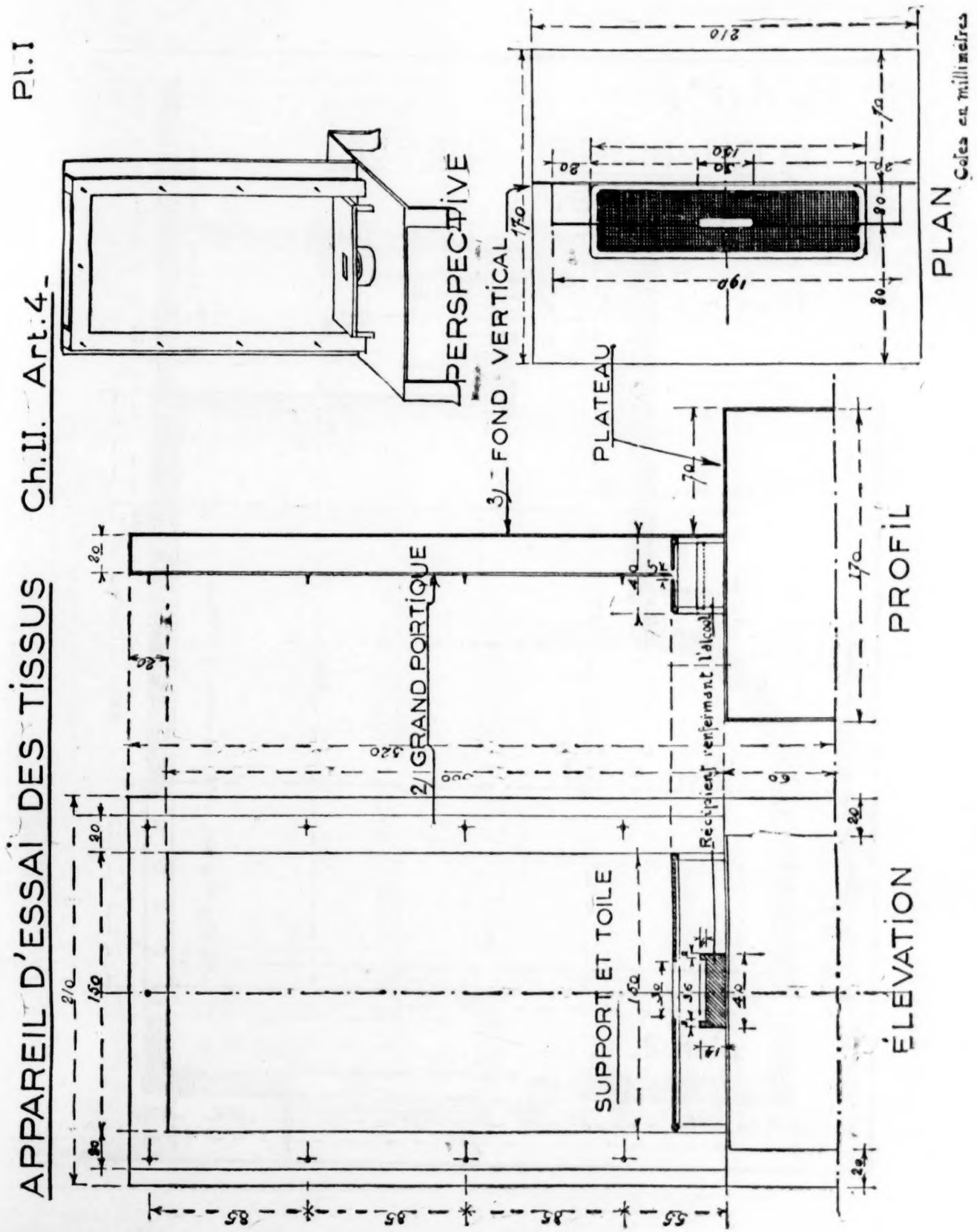
APPAREIL D'ESSAI DES TISSUS
Ch.II. Art.4.
Pl.I
PERSPECTIVE
PLAN
Cotes en millimètres
PROFIL
ÉLÉVATION
1/ FOND VERTICAL
2/ GRAND PORTIQUE
3/ PLATEAU
SUPPORT ET TOILE
Récipient renfermant l'alcool

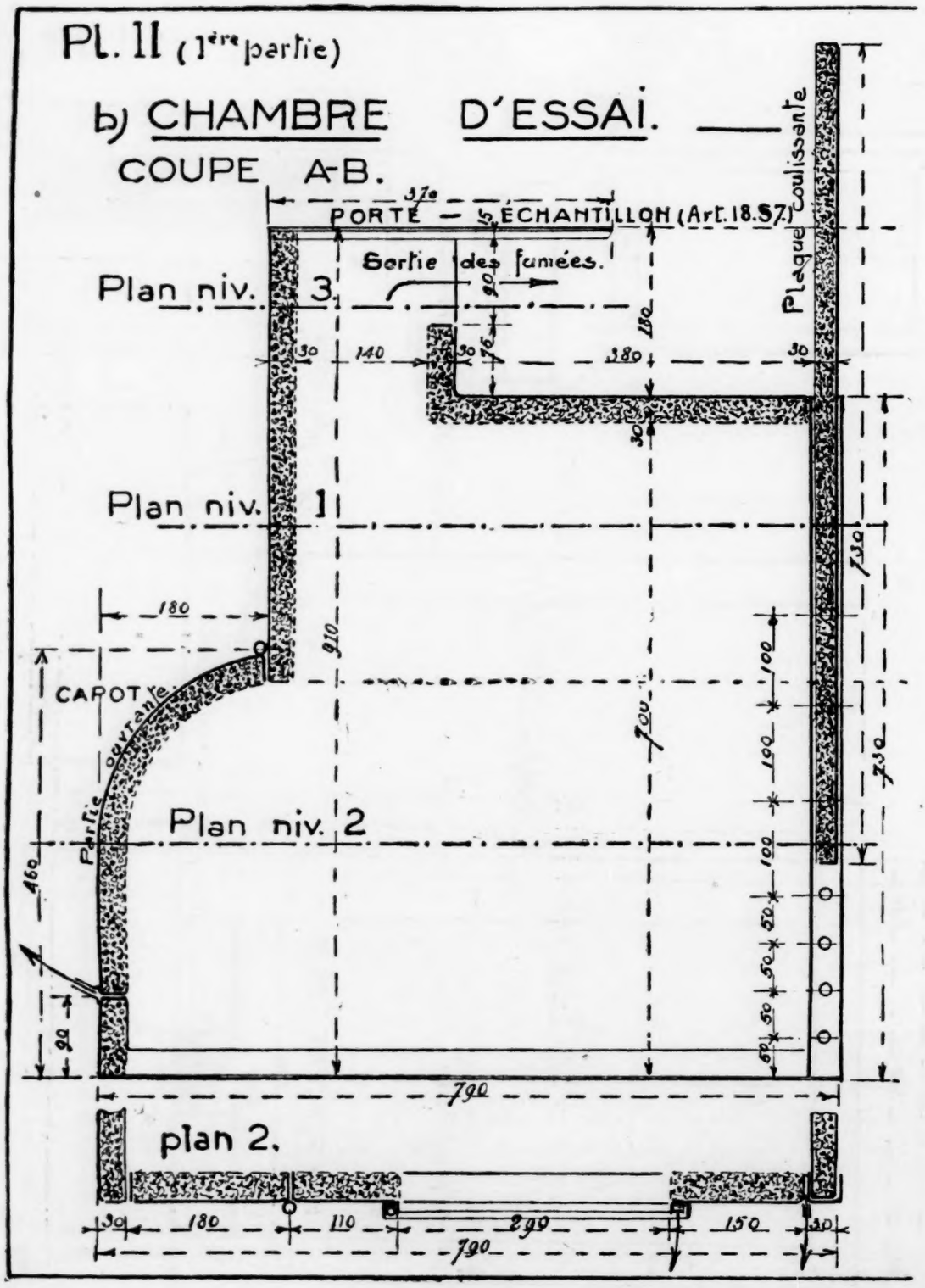
Pl. II (1ère partie)
b) CHAMBRE D'ESSAI.
COUPE A-B.
PORTE — ÉCHANTILLON (Art. 18.57.)
Sortie des fumées.
Plaque coulissante
Plan niv. 3
Plan niv. 1
Plan niv. 2
CAPOTTE
Partie ouvrante
plan 2.

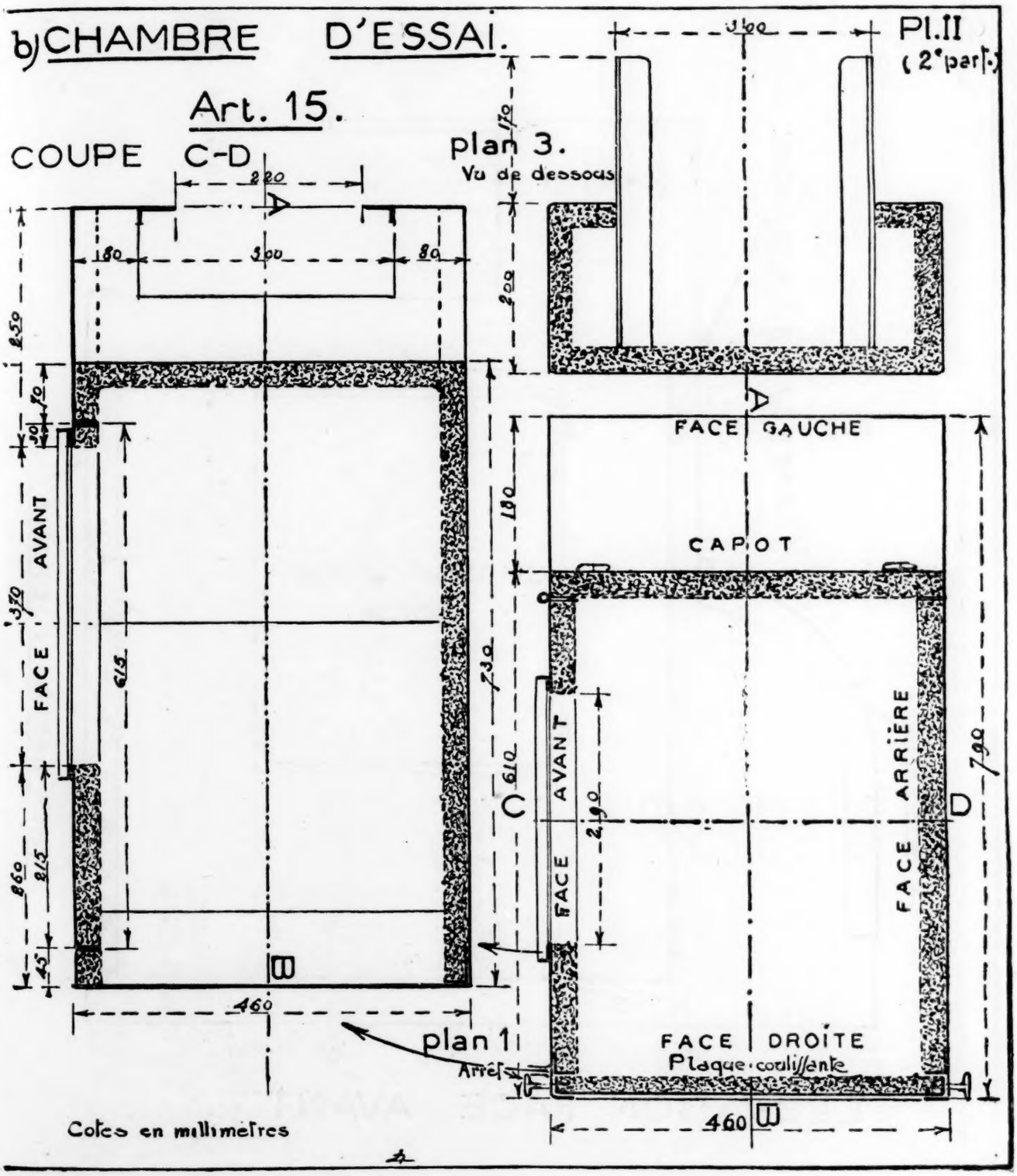
b) CHAMBRE D'ESSAI.
Art. 15.
Pl. II
(2e part.)
COUPE C-D
plan 3.
Vu de dessous
FACE GAUCHE
CAPOT
FACE AVANT
FACE ARRIÈRE
FACE DROITE
Plaque coulissante
plan 1
Arrêt
Cotes en millimètres
4

CHAMBRE D'ESSAI

Pl. III

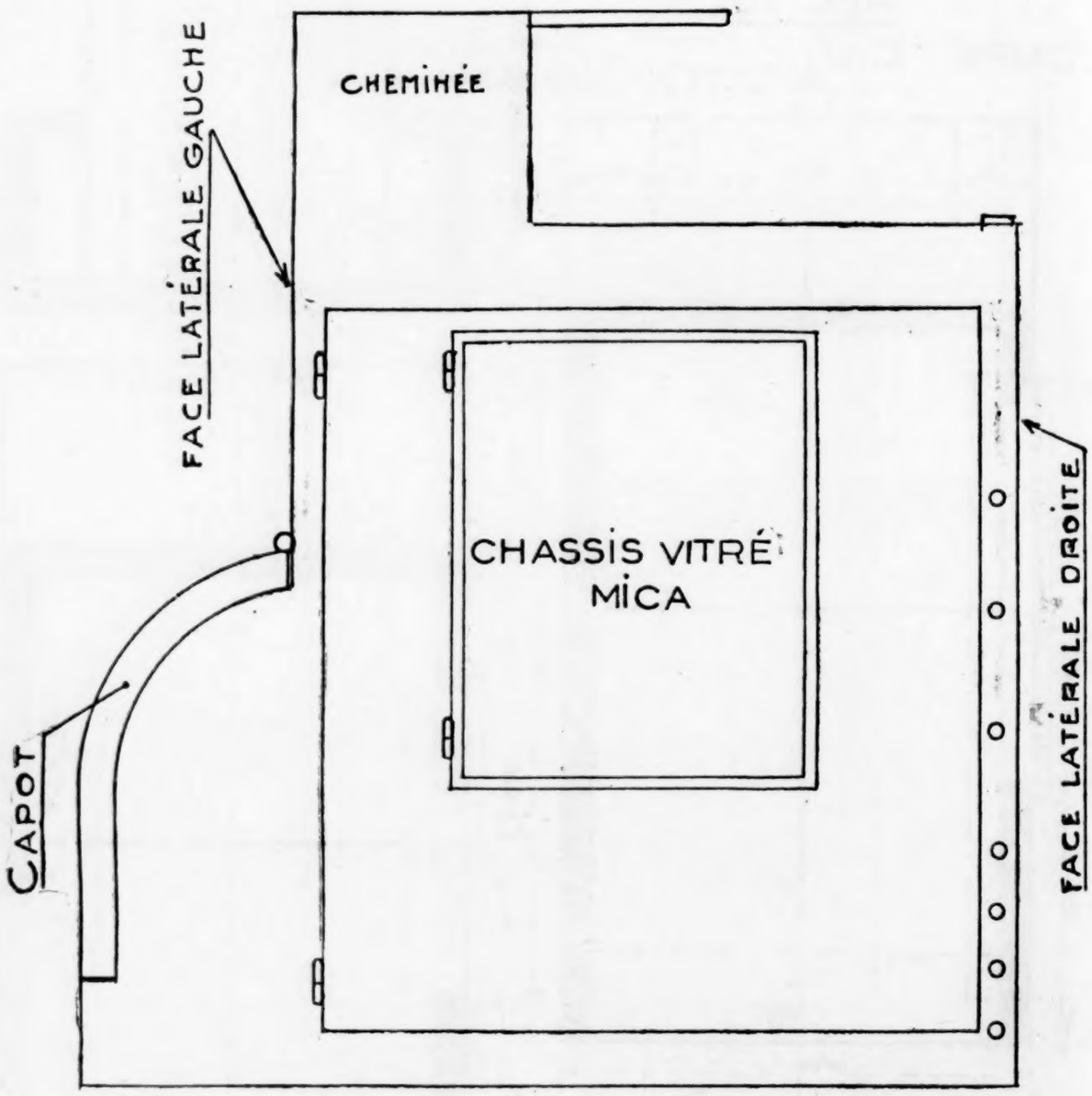

ÉLÉVATION FACE AVANT

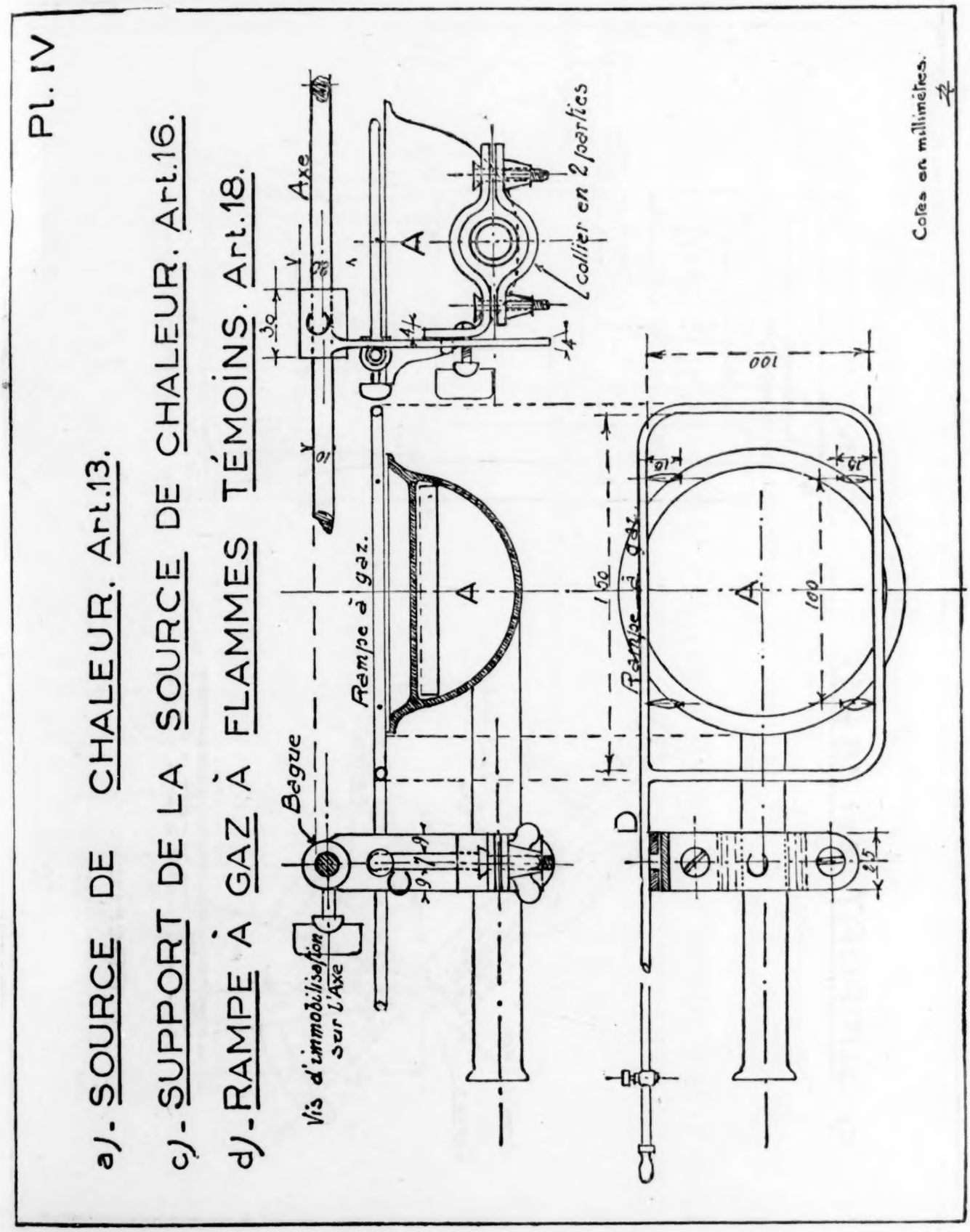
Pl. IV
a). SOURCE DE CHALEUR. Art.13.
c). SUPPORT DE LA SOURCE DE CHALEUR. Art.16.
d). RAMPE À GAZ À FLAMMES TÉMOINS. Art.18.
Axe
collier en 2 parties
Bague
Vis d'immobilisation sur l'Axe
Rampe à gaz.
Rampe à gaz.
A
A
A
C
C
D
Cotes en millimètres.

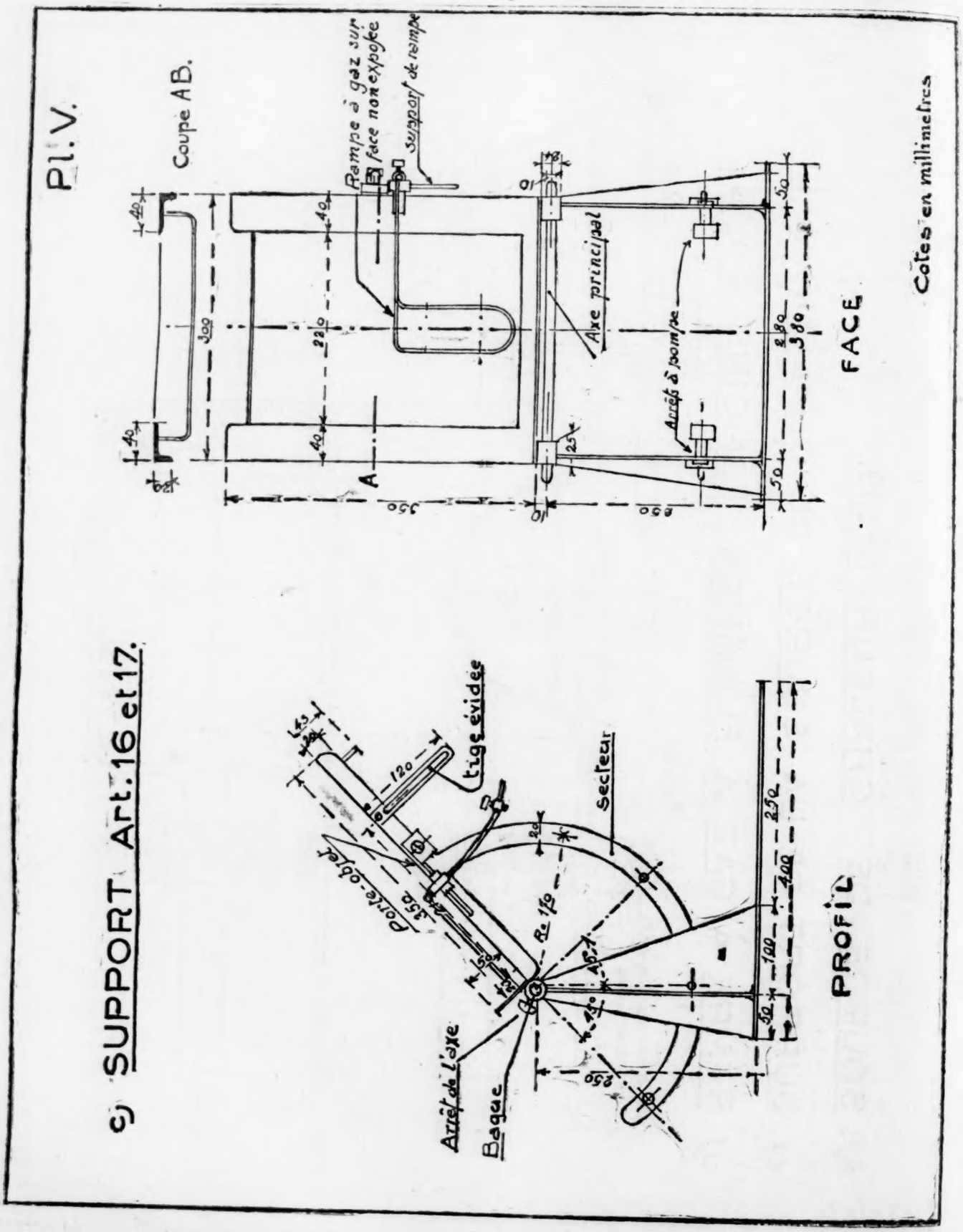
Pl. V.
Coupe AB.
Rampe à gaz sur face non exposée
Support de rampe
Axe principal
Arrêt à pompe
FACE
Cotes en millimètres
c) SUPPORT Art. 16 et 17.
Tige évidée
Secteur
Porte-objet
Arrêt de l'axe
Bague
PROFIL

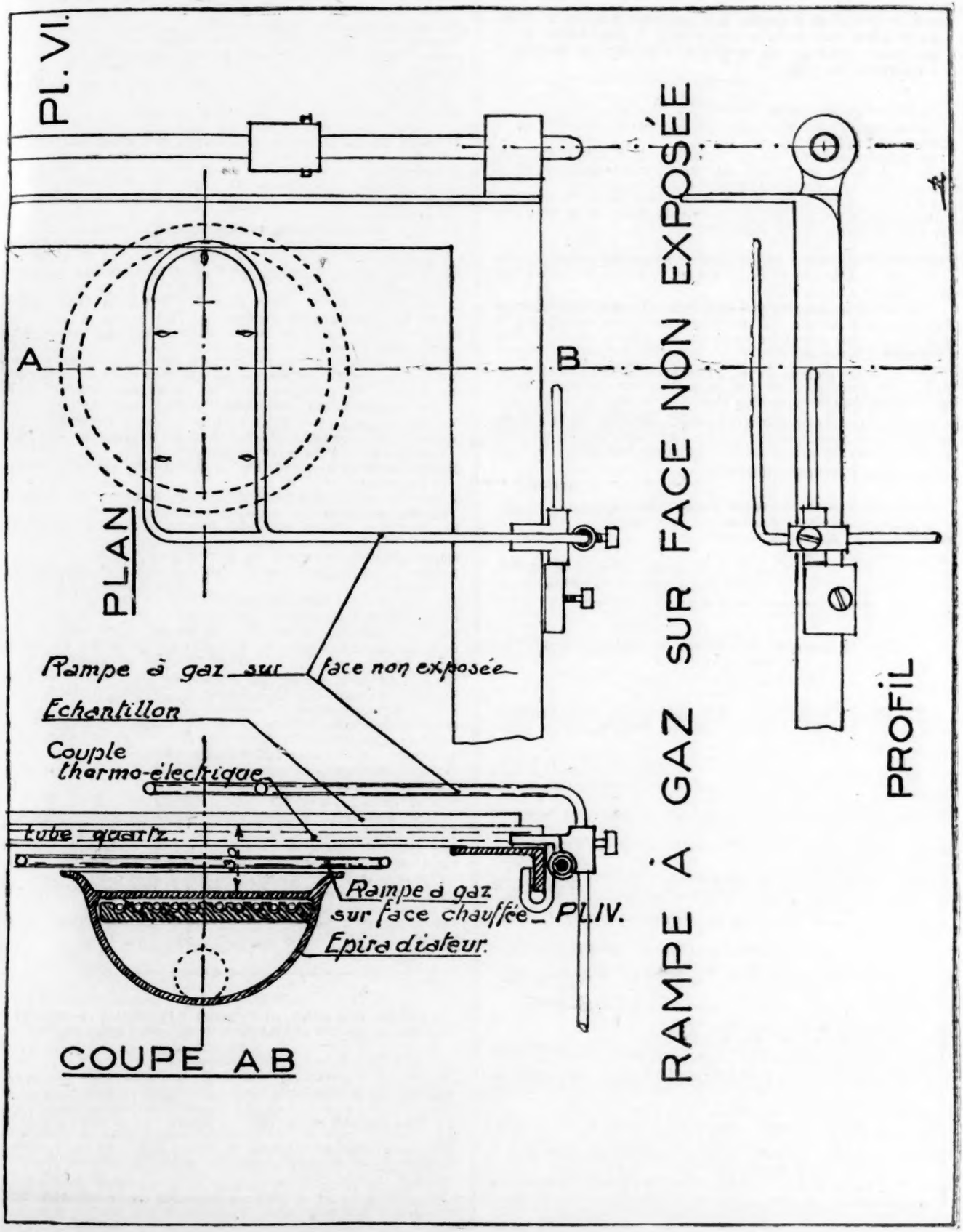
PL. VI.
RAMPE À GAZ SUR FACE NON EXPOSÉE
A
B
PLAN
PROFIL
Rampe à gaz sur face non exposée
Echantillon
Couple thermo-électrique
tube quartz
Rampe à gaz sur face chauffée
Epiradiateur
PL. IV.
COUPE AB

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 51-1169 du 8 octobre 1951 modifiant le décret n° 51-984 du 30 juillet 1951 fixant la composition, la date d'appel et les obligations d'activité de la deuxième fraction du contingent à incorporer en 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

Vu la loi n° 51-1120 du 21 septembre 1951 complétant l'article 7 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif;

Vu le décret n° 51-984 du 30 juillet 1951 fixant la composition, la date d'appel et les obligations d'activité de la deuxième fraction du contingent à incorporer en 1951,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 51-984 du 30 juillet 1951 est complété comme suit:

« Toutefois, n'entreront pas dans la composition de la fraction du contingent définie ci-dessus les jeunes gens exerçant à la date du présent décret la profession de mineur de fond dans l'industrie charbonnière ».

Art. 2. — Le présent décret sera soumis à la ratification du Parlement, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950.

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Liste des auditeurs de l'institut des hautes études de défense nationale.

(Quatrième session 1951-1952.)

Par arrêté du 5 octobre 1951, la liste des auditeurs de la quatrième session (1951-1952) de l'institut des hautes études de défense nationale est fixée comme suit:

MM.

Achard-James (André), colonel d'infanterie.
Arnould (Charles), ingénieur en chef de 1re classe des poudres.
Aubert (Fernand), colonel d'artillerie.
Baimary (Jean), magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice.
Barbier (Jean), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances.
Berthier (Marcel), professeur agrégé de l'Université.
Bonnome (Camille), inspecteur général au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.
Bouvelot (Emile), administrateur de 2e classe au ministère du travail.
Callet (Pierre), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du port autonome du Havre.
Camou (Jean), administrateur civil de 2e classe, détaché à l'office de l'Algérie.
Charbonnier (Daniel), contrôleur civil de 2e classe de Tunisie.
Charon (Pierre), intendant militaire de 1re classe.
Chatenoud (Jean), colonel des transmissions.
Corlieu (Georges), administrateur civil de 2e classe au ministère de l'éducation nationale.
De Costecaude-Saint-Victor (Aimé), ingénieur mécanicien en chef de 1re classe de la marine.
Coudane (Octave), médecin colonel.
Coulon (Georges), inspecteur général de la santé et de la population.
Cristiani (Humbert), directeur de la société Jules Péguy et fils.
Dechaux (Jean), colonel d'aviation.
Delerive (Robert), délégué général adjoint de l'union des industries textiles.
Delleil (Henri), colonel d'infanterie coloniale.
Dupoizat (Georges), préfet de Belfort.
Escoube (Pierre), conseiller référendaire à la cour des comptes.
Farcat (Roger), sous-directeur des affaires politiques au ministère de l'intérieur.
Freche (Gérard), directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice.
Galleret (Paul), capitaine de vaisseau.
Gardent (Paul), ingénieur en chef des mines.
Garry (Roger), ingénieur en chef de 1re classe de l'air.
Gaujour (Robert), général de brigade aérienne.
Gisserot (Théodore), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.
Grout de Beaufort (Henri), colonel de cavalerie.
Jacot (Jean), ingénieur en chef des mines.
Jeanneau (Lucien), contrôleur de 1re classe à l'administration de l'armée.
Laborie (Henri), préfet.
Laine (François), capitaine de vaisseau.
Lamy (Pierre), ingénieur en chef de 1re classe des fabrications d'armement.
Landouzy (Jean), général de brigade des troupes coloniales.
Layellion (Henri), chargé de mission au cabinet du ministre de l'agriculture.
Le Breton (Yves), secrétaire général de la fédération nationale des transports routiers.
Lefort (Henri), directeur de la région de l'Est de la Société nationale des chemins de fer français.
Lenoir (Pierre), chargé de mission au secrétariat général du Gouvernement.
Leroy-Jay (Hubert), maître des requêtes au conseil d'Etat.
Maisondieu (Pierre), commissaire en chef de 2e classe de la marine.
Marcheval (Jean), administrateur de classe exceptionnelle à la direction générale des télécommunications.
Mary (Jack), administrateur en chef de la France d'outre-mer.
Masrevery (Pierre), administrateur civil de 2e classe au ministère des finances et des affaires économiques.
Maurel (Charles), administrateur en chef de 2e classe de l'inscription maritime.
Meric (Edouard), colonel d'infanterie, en service à la résidence générale du Maroc.
De Montricher (Franz), président directeur général de la société Serco.
Mourre (Edgard), inspecteur des finances de 1re classe.
Paillole (Paul), cogérant de la Société d'études et d'applications mécaniques.
Paquette (Jean), colonel d'infanterie.
Pisani (Edgard), préfet de la Haute-Marne.
Ponchelet (Jacques), inspecteur de la France d'outre-mer.
Pons (Louis), contrôleur civil de classe exceptionnelle du Maroc.
Salade (Pierre), conseiller d'Extrême-Orient de 1re classe.
Sampont (Robert), commissaire ordonnateur de 2e classe de l'air.
Sarrault (Christian), colonel d'aviation.
Simon (Robert), colonel de cavalerie.
Sivan (Renaud), administrateur de 1re classe au ministère des affaires étrangères.
Sola (Louis), directeur de la Compagnie Davon.
Tharlet (Paul), président du syndicat des constructeurs de moteurs à combustion interne.
Thiallet (Francis), directeur général adjoint de la B. A. S. F. à Ludwigshafen.
Thuaire (Robert), colonel du génie.
Troy (Paul), ingénieur-conseil à la Société des aciéries de Longwy.
Vialet (Georges), général de brigade du cadre de réserve, secrétaire général de la Compagnie de Saint-Gobain.
Vidal (Charles), président du syndicat des fabricants français de produits aromatiques de synthèse.
Villers (Bernard), auditeur à la cour des comptes, secrétaire général de la caisse des marchés de l'Etat.
De Widerspach-Thor (Marie), colonel d'infanterie.

Instruction du 3 octobre 1951 relative à l'admission en situation d'activité, en 1951, d'officiers de réserve de l'armée de l'air.

Article 1er.

Les officiers de réserve des différents corps ou cadres de l'armée de l'air des grades de sous-lieutenant à commandant inclus peuvent, sur leur demande, être admis, *pendant l'année* 1951, à servir avec leur grade en situation d'activité sur contrat en application de l'article 37 de la loi de finances n° 51-651 du 24 mai 1951, dans les conditions fixées par le décret n° 51-1144 du 1er octobre 1951 (*Journal officiel* du 3 octobre 1951, p. 10077).

L'article 37 de la loi de finances du 24 mai 1951 ayant abrogé l'article 36 de la loi de finances n° 50-1615 du 31 décembre 1950, il ne pourra plus être prononcé d'admission en situation d'activité, en 1951, au titre de l'article 61 de la loi du 1er août 1936.

Article 2.

Conditions requises.

Les officiers de réserve candidats doivent se trouver, à la date de leur admission, à plus de deux ans de la limite d'âge fixée, dans le corps ou cadre auquel ils appartiennent, pour les officiers de l'armée active de grade correspondant.

Toutefois, les officiers de réserve du cadre navigant se trouvant à moins de deux ans de la limite d'âge de leur grade dans ce cadre pourront, sur leur demande, être admis en situation d'activité au titre du cadre sédentaire. Ils seront, dans ce cas, radiés du cadre navigant en application de l'article 12 de la loi du 1er août 1936.

Les officiers de réserve titulaires d'une pension d'ancienneté ou d'une pension proportionnelle acquise comme officier ou comme sous-officiers ne peuvent être admis à bénéficier des dispositions du décret du 1er octobre 1951.

Article 3.

Durée du contrat.

La durée du contrat à souscrire par les officiers de réserve pour servir en situation d'activité est fixée à deux ans.

Toutefois, les sous-lieutenants de réserve terminant leur service actif peuvent être autorisés à souscrire un contrat de six mois ou d'un an.

La durée du contrat peut être portée à trois ans dans les conditions prévues par le décret du 1er octobre 1951.

Les conditions de renouvellement des contrats seront précisées ultérieurement.

Article 4.

Etablissement, dépôt et transmission des demandes.

1. — Les demandes seront établies et instruites conformément aux dispositions de l'article 4 de l'instruction n° 352-EMG. FA. A. Lég. du 23 mars 1951 (*Journal officiel* du 1er avril 1951, p. 3297. *B. O. A.*, p. 1081). Les candidats utiliseront pour leur demande le modèle annexé à cette instruction.

A cette demande seront jointes les pièces suivantes:

a) Pour les officiers de réserve terminant leur service actif: un état signalétique et des services;

b) Pour les officiers de réserve libérés du service actif:

Un état signalétique et des services;
Un relevé des notes;
Un relevé des punitions;
Un certificat d'aptitude physique au service militaire;
Un relevé des heures de vol;
Un certificat d'aptitude physique au P. N. pour les officiers du cadre navigant seulement).

Il ne pourra être donné suite aux demandes parvenues après le 15 *décembre* 1951.

2. — L'acte d'engagement sera souscrit suivant le modèle annexé à l'instruction précitée, mais se référera à la présente instruction. La durée du contrat à mentionner dans l'acte sera celle portée sur la notification d'acceptation du secrétaire d'Etat à l'air (six mois, un an, deux ans ou trois ans, suivant le cas).

Par ordre:

Le général de division aérienne, major général de l'armée de l'air,
GELÉE.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-1170 du 8 octobre 1951 modifiant le décret du 28 avril 1951 relatif aux prestations d'alcool de vin pour la récolte 1950-1951.

Le président du conseil des ministres,

Vu le code du vin, notamment les articles 75 à 84;

Vu le décret du 28 avril 1951 relatif aux prestations d'alcool de vin pour la campagne 1950-1951;

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Décrète:

Art. 1er. — Le deuxième paragraphe de l'article 4 du décret du 28 avril 1951, relatif aux prestations d'alcool de vin pour la campagne 1950-1951, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Jusqu'à la fixation de ce prix, un acompte de 12.500 F par hectolitre d'alcool pur sera alloué aux producteurs ».

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre de l'agriculture,
PAUL ANTIER.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
ÉMILE HUGUES.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 6 octobre 1951 relatif à l'acceptation d'un legs universel consenti à l'Académie française.

Par décret en date du 6 octobre 1951, le secrétaire perpétuel de l'Académie française est autorisé à accepter, au nom de cette Académie, et sous bénéfice d'inventaire, le legs universel consenti à ladite Académie par Mme veuve Vermorel, née Satre (Marie-Adrienne-Jeanne-Marguerite).

Décret du 6 octobre 1951 relatif à l'acceptation d'un legs universel consenti à l'Académie française.

Par décret en date du 6 octobre 1951, le secrétaire perpétuel de l'Académie française est autorisé à accepter, au nom de cette Académie, le legs universel consenti à ladite Académie par Mlle Pouzier (Marie-Henriette).

L'usufruitier étant décédé, le capital provenant de la réalisation des biens de la succession sera affecté à l'octroi de prêts gratuits à des étudiants français ou étrangers d'une université française ou d'un institut catholique.

Décret du 6 octobre 1951 relatif à l'acceptation d'un legs consenti à l'université de Toulouse.

Par décret en date du 6 octobre 1951, le recteur d'académie, président du conseil de l'université de Toulouse, est autorisé à accepter, au nom de cette université, le legs de la somme de 20.000 F consenti à ladite université par Mlle Pambrun (Françoise-Michelle-Marie) pour les revenus de cette somme être affectés tous les ans à accroître le budget de l'observatoire du Pic-du-Midi.

Décret n° 51-1171 du 8 octobre 1951 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance du 20 novembre 1944 portant réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale;

Vu le décret du 27 janvier 1948 portant réorganisation de la direction de l'enseignement technique à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale;

Vu les décrets des 11 août 1951 et 26 septembre 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports connaît de toutes les questions relatives à l'enseignement technique, à l'apprentissage, à l'éducation populaire, à l'éducation physique et aux sports.

Art. 2. — La direction de l'enseignement technique et la direction générale de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale, ainsi que l'ensemble des services exté-

rieurs et établissements attachés à ces directions sont mis à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports.

Ces services continueront à dépendre, au point de vue administratif et financier, du ministère de l'éducation nationale.

Art. 3. — M. Claude Lemaitre, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, contresigne, avec le ministre de l'éducation nationale, les décrets relatifs aux attributions ci-dessus définies.

Il reçoit délégation générale du ministre de l'éducation nationale pour signer, dans le cadre de ses attributions, tous autres actes, arrêtés, décisions, instructions et circulaires et toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation.

Il peut déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 6 octobre 1951 relatif au déclassement de la ligne de tramways de Rennes à Saint-Malo.

Par décret en date du 6 octobre 1951, est déclassée la ligne de tramways de Rennes à Saint-Malo.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières.

Par arrêté du 5 octobre 1951, Mme Françoise Jacquet, chef des services administratifs du bureau de Paris d'Electricité et Gaz d'Algérie, est nommée membre suppléant de la commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières, en remplacement de M. Dupaty.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 6 octobre 1951 portant déclaration d'utilité publique des travaux d'adduction d'eau que se propose d'entreprendre la commune de Meuzac (Haute-Vienne).

Par décret en date du 6 octobre 1951, sont déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par la commune de Meuzac (Haute-Vienne), en vue de son alimentation en eau potable, tels qu'ils sont figurés au plan annexé au présent décret.

La commune de Meuzac est autorisée:

1° A dériver les eaux de la source dite source Tintignac, captée sur le territoire de la commune de Benayes (Corrèze), dans la parcelle n° 967, section A, du plan cadastral;

2° Une partie des eaux de la source dite source Hilaire, captée sur le territoire de la commune de Benayes, dans la parcelle n° 976 *bis*, section A, du plan cadastral.

Le volume à prélever par gravité par la commune de Meuzac sur la source Hilaire ne pourra excéder 0,20 litre à la seconde.

Il sera réservé à titre gratuit sur la course Hilaire un débit de 0,27 litre à la seconde en vue de l'alimentation en eau potable des villages des Landes et de la Combe de la commune de Benayes.

Les dispositions prévues pour que les prescriptions ci-dessus soient régulièrement observées ainsi que les appareils de jaugeage nécessaires devront être soumis par la commune de Meuzac à l'agrément des ingénieurs du service du génie rural.

Conformément à l'engagement pris par le conseil municipal dans sa séance du 23 février 1947, la commune de Meuzac devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir avoir été causés par la dérivation des eaux.

Il sera établi autour des ouvrages de chaque captage un périmètre de protection délimité à 30 mètres en amont, de chaque côté et en aval du captage proprement dit. Ce périmètre sera pourvu d'une clôture métallique constituée par du fil de fer ronce et un treillage métallique d'au moins 2,25 mètres de haut avec poteaux d'alignement et poteaux d'angles en béton armé ou métal. La clôture devra être infranchissable pour les hommes et les animaux et la consistance devra en être approuvée par le service du contrôle. Le périmètre de protection sera entouré en amont d'un fossé de ceinture pour éviter l'introduction des eaux de ruissellement; les dimensions de ce fossé seront de 0,30 mètre de largeur, de 0,20 mètre de profondeur avec parements en pierres rejointoyées au mortier de ciment. A l'intérieur du périmètre, l'accès des animaux sera interdit ainsi que l'emploi et le dépôt de toute matière malsaine (fumier, insecticides).

Les bornes seront placées aux points principaux du périmètre, ainsi défini.

Le bornage aura lieu à la diligence et aux frais de la commune de Meuzac par les soins des ingénieurs du service du génie rural qui dresseront procès-verbal de l'opération.

Le maire de la commune de Meuzac, agissant au nom de la commune, est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, en vertu des décrets-lois des 8 août et 30 octobre 1935, les terrains nécessaires pour la réalisation du projet.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue, si les expropriations à effectuer pour l'exécution des travaux ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans, à compter de ce jour.

Décret du 6 octobre 1951 portant déclaration d'utilité publique des travaux d'adduction d'eau du syndicat intercommunal de Toucy (Yonne).

Par décret en date du 6 octobre 1951, sont déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par le syndicat constitué par arrêté préfectoral du 15 mars 1951 entre les communes de Beauvoir, Chassy, Diges, Dracy, Egleny, Fontaines, Fontenoy, Lalande, Leugny, Levis, Lindry, Merry-la-Vallée, Mézilles, Moulins-sur-Ouanne, Ouanne, Parly, Pourrain, Saints, Saint-Aubin-Châteauneuf, Saint-Maurice-le-Vieil, Toucy en vue de leur alimentation en eau potable.

Le syndicat de communes est autorisé à dériver une partie des sources:

De Gondard, située sur le territoire de la commune de Saints dans la parcelle 591, section B, du plan cadastral;

De Moulin-Mallot, commune de Lalande, parcelle 308, section B;
Du Château, commune de Leugny, parcelle 262, section E;
De la Fauviture, commune de Beauvoir, parcelle 1019, section C.

Le volume à prélever par pompage par le syndicat de communes ne pourra excéder:

A la source de Gondard: 10 litres/seconde ni 400 mètres cubes/jour.

A la source de Moulin-Mallot: 17,5 litres/seconde ni 997 mètres cubes/jour.

A la source de la Fauviture: 4,17 litres/seconde ni 153 mètres cubes/jour.

Par gravité: à la source du Château: 4,63 litres/seconde.

Il sera laissé en tout temps s'écouler à l'aval des ouvrages de captage pour la sauvegarde des intérêts généraux un débit de:

Gondard: 6 litres/seconde.
Moulin-Mallot: 7,5 litres/seconde.
Fauviture: 0,63 litre/seconde.
Château: 2,47 litres/seconde.

Les dispositions prévues pour que les prescriptions de l'article 3 soient régulièrement observées ainsi que les appareils de jaugeage nécessaires devront être soumis par le syndicat de communes à l'agrément des ingénieurs du service du génie rural.

Conformément aux engagements pris par les conseils municipaux des communes associées dans les séances des 12 mars 1950, 11 mars 1950, 17 mars 1950, 11 mars 1950, 20 mars 1950, 17 mars 1950, 15 mars 1950, 15 mars 1950, 19 mars 1950, 12 mars 1950, 15 mars 1950, 11 mars 1950, 17 mars 1950, 12 mai 1950, 18 mars 1950, 12 mars 1950, 15 mars 1950, 15 mars 1950, 19 mars 1950, le syndicat de communes devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

Il sera établi autour des ouvrages de captage un périmètre de protection s'étendant à:

Gondard: 20 mètres à l'amont, 5 mètres à l'aval.
Moulin-Mallot: 20 mètres à l'amont, 5 mètres à l'aval.
Château: 5 mètres de rayon.
Fauviture: 30 mètres à l'amont, 5 mètres à l'aval.

Des bornes seront placées aux points principaux du périmètre ci-dessus déterminé.

Le bornage aura lieu à la diligence et aux frais du syndicat des communes de la région de Toucy par les soins des ingénieurs du service du génie rural qui dresseront procès-verbal de l'opération.

Le procédé d'épuration, son installation, son fonctionnement et la qualité des eaux épurées seront placés sous le contrôle du conseil départemental d'hygiène et devront répondre aux conditions indiquées dans les instructions du ministère de l'hygiène en date du 12 août 1929.

Le président du comité agissant au nom du syndicat, est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, en vertu des décrets-lois des 8 août et 30 octobre 1935, les terrains nécessaires pour la réalisation du projet.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations à effectuer pour l'exécution des travaux ne sont pas accomplies dans le délai de cinq ans à compter de ce jour.

Circulaire du 29 septembre 1951 relative à la prolongation de la tolérance accordée aux grossistes et demi-grossistes en beurre de détenir et de vendre de la margarine.

Le ministre de l'agriculture à Messieurs les inspecteurs divisionnaires, inspecteurs et agents de la répression des fraudes et du service de surveillance des fabriques de margarine.

J'ai l'honneur de vous rappeler que la circulaire du 21 décembre 1950 a fixé au 1er octobre 1951 la date de cessation de la tolérance permettant aux grossistes et demi-grossistes titulaires de la carte D *ne possédant pas d'appareils de malaxage* de détenir et de vendre de la margarine.

Cependant, étant donné les répercussions qu'entraîne la mise en application des modalités de distribution et de vente de la margarine prescrites par la loi du 16 avril 1897, j'ai, à la demande de M. le secrétaire d'Etat au commerce et des groupements intéressés, décidé de maintenir pour une nouvelle période de six mois expirant le 1er avril 1952 la tolérance accordée aux grossistes et demi-grossistes en beurre réunissant les conditions prévues par la circulaire du 21 décembre 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN MONCHECOURT.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 51-1172 du 8 octobre 1951 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu les décrets des 11 août et 26 septembre 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Aujoulat, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, est chargé de toutes les affaires que le ministre de la France d'outre-mer lui confie spécialement dans le cadre de l'action d'ensemble du département.

Art. 2. — Par délégation du ministre de la France d'outre-mer, les services ci-dessous:

Direction du service de santé,
Inspection générale de l'enseignement et de la jeunesse;
Service central du travail et de la main-d'œuvre;
Service des affaires sociales;
Office de la recherche scientifique d'outre-mer,

relèvent directement de l'autorité de M. Aujoulat, qui a compétence pour examiner toutes les incidences des questions dont il a la charge, y compris celles qui portent sur la coopération technique internationale et sur l'exécution du Plan.

Art. 3. — M. Aujoulat assiste le ministre de la France d'outre-mer auprès du comité directeur du F. I. D. E. S. et du comité économique interministériel.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. Aujoulat pour signer tous actes, arrêtés et décisions intéressant les services désignés à l'article 2, y compris les actes visant le personnel.

Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes questions.

Art. 5. — Le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 octobre 1951

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 6 octobre 1951 portant extension à la commune de Mutzig de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Mutzig en date du 6 janvier 1951;

Vu l'avis conforme de la commission départementale du Bas-Rhin en date du 5 juillet 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Mutzig (Bas-Rhin).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 6 octobre 1951 portant extension à la commune de Monsols de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Monsols en date du 3 janvier 1951;

Vu l'avis conforme de la commission départementale du Rhône en date du 15 juin 1951;

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Monsols (Rhône).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 2 octobre 1951 a été mise à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er novembre 1951, pour servir à Madagascar, Mme Pissot, contrôleur principal à Bayeux.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Election d'un sénateur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département d'Oran en date du 30 septembre 1951 que M. René Enjalbert a été élu, à cette date, sénateur du département d'Oran (premier collège), en remplacement de M. Fouques-Duparc, démissionnaire.

M. René Enjalbert est appelé à faire partie du 1er bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 1er octobre au 8 octobre 1951 :

1° Articles et documents.

N° 2247. — Allemagne (*Les biens allemands à l'étranger. — L'Allemagne démocratique*)..... 20 F.

N° 2248. — Yougoslavie (*Tito et l'Occident. — Le régime Tito et ses adversaires*)..... 20 F.

N° 2249. — U. R. S. S. (*Hitler et l'U. R. S. S. — L'alimentation et la science*)..... 20 F.

N° 2250. — Scandinavie (*Intermède danois à Ottawa. — La délinquance juvénile en Norvège*)..... 20 F.

N° 2251. — Europe occidentale (*Un parlement scandinave ? Les néo-nazis et les généraux*)..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 1.600 F; un an, 3.000 F.

2° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 196, du 2 octobre 1951, présente notamment: La libération des échanges intra-européens. — Salaires, production et productivité en Tchécoslovaquie.

Le numéro..... 30 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 775 F; un an, 1.500 F.

3° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 179, du 6 octobre 1951, présente notamment en variétés statistiques: Les indices trimestriels des prix de détail (base 100 en 1949).

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versement et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la tranche spéciale du prix de l'Arc-de-Triomphe 1951 a eu lieu à Paris (Salle Pleyel) le 6 octobre 1951.

I. — Affectation des chevaux aux séries:

1re série: *Florian IV, Pan.*
2e série: *Dynamiter, Phare.*
3e série: *Hero, Pharsale.*
4e série: *Djelfa, L'Amiral.*
5e série: *Stratonice, Olein's Grâce.*
6e série: *Le Sage, Mât de Cocagne.*
7e série: *Tantième, Fast Fox.*
8e série: *Fraise du Bois, Saturn.*
9e série: *Free Man, Nuccio.*
10e série: *Le Tyrol, Violoncelle.*

II. — Résultat de la course:

1er *Tantième* (série 7).
2e *Nuccio* (série 9).
3e *Le Tyrol* (série 10).

	DANS LA SÉRIE DU CHEVAL			DANS les autres séries.
	classé premier 7e série.	classé deuxième 9e série.	classé troisième 10e série.	
	francs.	francs.	francs.	francs.
Les billets dont le numéro se termine par:				
0 gagnent	50.000	25.000	20.000	10.000
14 —	100.000	30.000	25.000	20.000
46 —	100.000	30.000	25.000	20.000
61 —	100.000	30.000	25.000	20.000
76 —	200.000	50.000	30.000	25.000
90 —	200.000	50.000	30.000	25.000
08 —	300.000	75.000	40.000	30.000
92 —	500.000	100.000	50.000	35.000
008 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
081 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
102 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
169 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
182 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
211 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
319 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
332 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
414 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
457 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
463 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
472 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
510 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
580 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
716 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
810 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
891 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
914 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
919 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
960 —	1.000.000	150.000	100.000	50.000
810 —	1.500.000	200.000	150.000	100.000
Les billets portant les numéros:				
2.824 gagnent	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
4.747 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
5.992 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
6.148 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
7.528 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
8.381 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
8.586 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
8.693 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
9.108 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
9.110 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
0.186 —	5.000.000	1.500.000	1.000.000	500.000
2.566 —	5.000.000	1.500.000	1.000.000	500.000
3.699 —	5.000.000	1.500.000	1.000.000	500.000
6.440 —	5.000.000	1.500.000	1.000.000	500.000
9.750 —	5.000.000	1.500.000	1.000.000	500.000
2.416 —	10.000.000	3.000.000	1.500.000	1.000.000
0.760 —	20.000.000	6.000.000	2.000.000	1.500.000
3.718 —	60.000.000	20.000.000	10.000.000	2.000.000

Avis relatif au tirage de la trente-septième tranche de la loterie nationale 1951.

Le tirage de la trente-septième tranche de la loterie nationale 1951 aura lieu le mercredi 10 octobre 1951, à vingt heures trente, en présence du public.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances « Amsterdam Londen Verzekering Maatschappij N. V. », ayant son siège à Amsterdam, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 25 septembre 1951, prenant effet du 4 septembre 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances « Standard Verzekering Maatschappij N. V. », ayant son siège à Amsterdam, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 25 septembre 1951, prenant effet du 4 septembre 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur le 15 octobre 1951 un tarif international pour le transport des pommes fraîches, à petite vitesse et par wagon complet, de l'Italie sur la Grande-Bretagne.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(Paris, le 4 octobre 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de mettre en vigueur un tarif international dont les dispositions sont reproduites ci-dessous:

TARIF INTERNATIONAL

POUR LE TRANSPORT DES ENDIVES EXPÉDIÉES PAR WAGON COMPLET DE BRUXELLES (TOUR ET TAXIS), BURST, KORTENBERG, HAREN-TILLEUL, LOUVAIN ET ZAVENTEM A DESTINATION DE PARIS-LA-CHAPELLE, VIA FEIGNIES-FRONTIÈRE.

(Applicable à partir du 1er novembre 1951.)

Administrations participantes:

Société nationale des chemins de fer français, à Paris.

Société nationale des chemins de fer belges, à Bruxelles.

Lorsque le tonnage des envois d'endives expédié, jusqu'au 31 mai 1952 avec lettre de voiture directe, dans les relations susvisées, par un groupement d'expéditeurs agréé par le chemin de fer, dépassera 5.000 tonnes, il sera accordé à ce groupement, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées, les bonifications suivantes:

45 F belges, par tonne, pour la fraction de tonnage comprise entre 5.000 et 10.000 tonnes.

80 F belges, par tonne, pour la fraction de tonnage comprise entre 10.000 et 50.000 tonnes.

110 F belges, par tonne, pour le tonnage en excédent de 15.000 tonnes,

sans que la bonification moyenne puisse être supérieure à 55 F belges par tonne pour l'ensemble des tonnages expédiés.

Pour bénéficier de ces bonifications, le groupement devra prendre l'engagement d'expédier la totalité de ses envois d'endives, dans les relations susmentionnées, par la voie ferrée.

La demande de détaxe devra être présentée aux chemins de fer belges dans un délai de trois mois à partir de la date d'arrivée du dernier envoi et être appuyée des lettres de voiture originales pour les envois en port dû et des duplicata des lettres de voiture avec les bulletins d'affranchissement pour les envois en port payé.

(Paris, le 4 octobre 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français, après entente avec les chemins de fer de la Sarre, a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter, comme il est indiqué ci-après, le tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'APPLICATION DU TARIF

1° Prix de transport.

. . . . . .

g) Transports effectués en wagons de particuliers ou en cadres.

Les dispositions prévues pour les transports à charge, effectués, d'une part, en wagons de particuliers immatriculés par la Société nationale des chemins de fer français, d'autre part, en cadres appartenant à la Société nationale des chemins de fer français ou agréés par elle, sont applicables respectivement aux transports à charge effectués en wagons de particuliers immatriculés par les S. E. B. et aux transports en cadres appartenant aux S. E. B. ou agréés par ces chemins de fer.

2° Exportation.

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

(Paris, le 4 octobre 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, dans les conditions suivantes, les taxes de livraison à domicile des envois d'épicerie et d'enlèvement à domicile des emballages vides en retour, prévues aux conditions d'application du tarif n° 31 et figurant dans le recueil T. A.

RECUEIL T. A. — TABLEAU II

Prix nos 4001 et au delà.

NUMÉROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR Tarif n° 31.	
5251	Chapitre 1er, par tonne	380 F.
5252	Chapitre 1er, par tonne	460
5253	Chapitre 1er, par tonne	530
5254	Chapitre 1er, par tonne	600
5255	Chapitre 1er, par tonne	680
5256	Chapitre 1er, par tonne	770

(Paris, le 4 octobre 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 15 novembre 1951, le chapitre 7 § III du tarif n° 11, comme il est indiqué ci-après:

TARIF N° 11

CHAPITRE 7

§ III — **Pierres de taille brutes ou légèrement ébauchées** (291).

Conditions spéciales.

Dans les gares où il existe des appareils de levage d'une force suffisante, ces appareils seront, le cas échéant, mis gratuitement à la disposition des expéditeurs et des destinataires.

(*Paris, le 4 octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter, à partir du 15 novembre 1951, comme indiqué ci-après, le tableau III, 2°, du chapitre 2 du tarif n° 116.

TARIF N° 116

CHAPITRE 2

TABLEAU III

1° . . . . . .

2° Entre diverses gares desservant une même localité.

a) . . . . . .

b) De Lyon-Part-Dieu à Lyon-Guillotière et vice versa;

c) De Paris-Austerlitz à Paris-Tolbiac et vice versa.

(*Paris, le 4 octobre* 1951.)

La Compagnie de chemins de fer départementaux a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle une proposition tendant à porter à 5 F par km le prix à percevoir pour le transport des voyageurs, et à relever dans une proportion équivalente les autres prix « voyageurs » contenus dans la tarification en vigueur sur le réseau Vivarais Lozère.

Le tableau contenant les prix modifiés est déposé dans les gares du réseau, où le public peut le consulter.

(*Paris, le 1er octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 14 octobre 1951, comme il est indiqué ci-après, le chapitre 111 du tarif n° 5.

TARIF N° 5

CHAPITRE 111. — Régions Est, Nord et Ouest.

(Applicable jusqu'au 30 septembre 1952.)

Mélasse en wagons-réservoirs (192).

Des gares d'Abbeville, Coulommiers, Pont-d'Ardres ou Saint-Just-en-Chaussée, à destination de Dunkerque, le Havre ou Rouen (toutes gares) et exportée par ces ports de mer.

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er du présent tarif.

Lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur dans les conditions indiquées ci-dessus, dépassera 10.000 tonnes par an, il sera accordé à cet expéditeur, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction de 15 p. 100.

NOTA. — Les prix du présent chapitre ne sont pas applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.

(*Paris, le 4 octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec le chemin de fer de Lens-Sainte-Elisabeth à la Bassée-Violaines, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier à partir du 15 novembre 1951, comme il est indiqué ci-après, le chapitre 51 (§ VIII B) du tarif n° 12:

TARIF N° 12

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. Numéro de prix du recueil TA.	TAXES de transbordement. Numéro de prix du recueil TA.	OBSERVATIONS
§ VIII.							
Chemin de fer de Lens-Sainte-Elisabeth à la Bassée-Violaines (voie normale).	A. — Argiles (341)						
	B. — Argiles (341), débris réfractaires de porcelaine ou de poterie (367). *Pyrites* (342).	Une gare de la région Nord	Une gare de chemin de fer secondaire ci-contre ou inversement.	Chap. 1er.			
	C. — Silice (349)						

NOTA. — Les prix du présent littera B sont également applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.

(*Paris, le 4 octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec le chemin de fer de Pont-de-la-Deûle à Pont-à-Marcq, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 14 octobre 1951, les chapitres 103 et 151 du tarif n° 5, et le tableau des réseaux secondaires participant au tarif n° 104.

I. — TARIF N° 5

CHAPITRE 603. — Société nationale des chemins de fer français.

(Applicable jusqu'au 30 septembre 1952.)

Mélasse en wagons-réservoirs (192).

Des gares de: Attigny, Boisieux, Brienon, Caen, Cattenières, Corbehem, Erstein, Etrépagny, Frénouville-Cagny, Incheville, Marle-sur-Serre, Meaux, Montereau, Neuilly-Saint-Front, Oisement, Paris (toutes gares), Pierrefonds, Pithiviers, Rethel, la Rivière-Thibouville, Roye (Somme), Solesmes et Yèbles-Guignes à Dunkerque, le Havre ou Rouen (toutes gares) et exportée par ces ports de mer.

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er du présent tarif.

Lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur ou un groupement d'expéditeurs, dans les conditions indiquées ci-dessus, ainsi qu'au chapitre 151, paragraphes I B et II dépassera 30.000 tonnes, il sera accordé à cet expéditeur, ou à ce groupement d'expéditeurs, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction de 15 p. 100.

NOTA. — Les prix du présent chapitre ne sont pas applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.

CHAPITRE 151. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. — Numéro de prix du recueil T. A.	TAXES de transbordement — Numéro de prix du recueil T. A.
§ I. Chemin de fer de Pont-de-la-Deûle à Pont-à-Marcq (voie normale).	A. — Sucres.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Conditions d'application particulières.					
	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	(Applicable jusqu'au 30 septembre 1952.) B. — Mélasse en wagons-réservoirs (192).	Thumeries,	Dunkerque, le Havre, Rouen (toutes gares) et exportée par ces ports de mer.	Chap. 103.		
NOTA. — Les prix du présent *littera* b) ne sont pas applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.						
§ II. Compagnie de chemin de fer départementaux (ligne de Montereau à Château-Landon) (voie étroite).	(Applicable jusqu'au 30 septembre 1952.) Mélasse, en wagons-réservoirs (192).	Souppes (C. F. D.).	Dunkerque, le Havre, Rouen (toutes gares) et exportée par ces ports de mer.	Chap. 103.	N° 4158.	Il n'est pas perçu de droit de transbordement à Souppes.
NOTA. — Les prix du présent paragraphe ne sont pas applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.						

II. — TARIF N° 104

Tableau des réseaux secondaires participant au tarif.

Les dispositions prévues au tarif n° 104 . . . . . parcours:

. . . . . .

2° Aux wagons chargés, . . . fixés:

a) Par les chapitres des divers tarifs communs:

. . . . . .

Il y a: « à la région Nord et au . . . Pont-à-Marcq; »,
Il faut: « à la Société nationale des chemins de fer français et au . . . Pont-à-Marcq; ». *(Paris, le 4 octobre 1951.)*

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14 (1°, b) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le chapitre 103 du tarif n° 3 sera complété comme suit, à partir du 8 octobre 1951.

TARIF N° 3

CHAPITRE 103. — § 16. — Société nationale des chemins de fer français.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	PAR WAGON chargé de	BARÈME applicable.	DISPOSITION prise dans le cadre du chapitre
	(Applicable jusqu'au 31 mars 1952.)					
1	Fruits à cidre ou à poiré (141) en régime ordinaire.	Une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.	Kehl-frontière, Lauterbourg-frontière,	10 tonnes.	Jusqu'à 299 km: Barème 53. Au delà: Barème 236.	1er
			Wissembourg-frontière et exportés par ces points à destination définitive de l'Allemagne (zones d'occupation américaine, britannique et française).	15 tonnes.	Jusqu'à 299 km: Barème 58. Au delà: Barème 241.	

(Paris, le 4 octobre 1951.)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

5 *octobre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 13 septembre 1951 tendant à la création d'un littera B au paragraphe 6 du chapitre 1er de l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, applicable aux gares de Chaumussay et Villars. (*Journal officiel* du 18 septembre 1951.)

Autorisation accordée de mise en vigueur provisoire de cette proposition à dater du 7 octobre 1951, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, qu'il sera ajouté, au texte proposé, l'indication des établissements de: Leigné-les-Bois, Moussac-sur-Vienne et Sénillé.

Il est entendu, par ailleurs, que la présente décision ne préjuge pas celle à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

5 *octobre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 30 août 1951 tendant à créer, au chapitre 1er du tarif n° 13, une tarification par wagon chargé de 5 tonnes en faveur de « minerais non dénommés ». (*Journal officiel* du 4 septembre 1951).

6 *octobre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer d'Etival à Senones.** — Proposition du 6 septembre 1951 tendant à modifier les dispositions du chapitre 51, paragraphe XV, du tarif n° 7, ainsi que le recueil T. A. (*Journal officiel* du 11 septembre 1951).

C. — Décision portant rejet en l'état d'une proposition.

5 *octobre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 16 août 1951 tendant à insérer au paragraphe 3 (région Nord), du chapitre 1er de l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, de nouvelles dispositions concernant les transports en provenance ou à destination de l'embranchement du port de Gennevilliers, à Gennevilliers (*Journal officiel* du 21 août 1951.)

Rejet en l'état, après décision de veto en date du 6 septembre 1951 (*Journal officiel* du 11 septembre 1951).

D. — Décision prise sur une proposition présentée par la Société nationale des chemins de fer français concernant des prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges.

5 *octobre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition présentée conformément à l'article 14 (1°, *b*) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français et tendant à créer, au chapitre 103 du tarif n° 3, (dans le cadre des barèmes maximum et minimum du chapitre 1er), un nouveau paragraphe 16 prévoyant une tarification réduite en faveur des fruits à cidre ou à poiré expédiés d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à destination de l'Allemagne, par wagon chargé de 10 ou 15 tonnes. (Proposition du 4 octobre 1951.)

Autorisation de mise en vigueur accordée à partir du 8 octobre 1951.

Ministère de l'éducation nationale

Avis de concours d'admission dans la section d'architecture de l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Le 30 octobre 1951 aura lieu à l'école nationale supérieure des beaux-arts et dans les écoles régionales d'architecture un concours d'admission dans la section d'architecture.

Le droit d'inscription est de 600 F.

Les inscriptions auront lieu à l'école nationale supérieure des beaux-arts, 17, quai Malaquais, tous les jours, de dix heures à midi et de quatorze heures à seize heures, et le samedi de dix heures à onze heures trente, du 8 octobre au 25 octobre 1951 inclus, et dans les écoles régionales d'architecture du 8 octobre au 19 octobre 1951 inclus.

Après la date de clôture des inscriptions, et quel que soit le motif invoqué, aucune demande ne sera accueillie.

L'ordre des épreuves est affiché à l'école nationale supérieure des beaux-arts et dans les écoles régionales d'architecture.

Avis de vacance d'une place de membre de l'école française d'Athènes.

Par arrêté du 1er octobre 1951, une place de membre de l'école française d'Athènes est déclarée vacante pour l'année scolaire 1951-1952.

Les candidats devront faire parvenir leur déclaration de candidature et l'exposé de leurs titres et travaux au ministère de l'éducation nationale (direction de l'enseignement supérieur, 1er bureau, 2e section) avant le jeudi 25 octobre 1951.

La commission chargée de l'examen des connaissances et des titres des candidats se réunira au ministère de l'éducation nationale le mardi 6 novembre 1951, à neuf heures trente (salle de l'administration générale).

Caisse des dépôts et consignations.

OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Résultats concernant la période du 1er au 31 juillet 1951.

(Paris et départements.)

	DÉPOTS	RETRAITS	EXCÉDENTS
	francs.	francs.	francs.
Juillet 1951	4.535.612.143	887.087.337	+ 3.648.524.806
Résultats complémentaires concernant les périodes antérieures (départements)	15.930.444	1.401.848	+ 14.528.596
	4.551.542.587	888.489.185	+ 3.663.053.402
Excédents de dépôts du 1er janvier au 31 juillet 1951.			19.010.884.223

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	5 octobre — Cours relevés après Bourse	DEVISES	8 octobre 1951 — Cours relevés avant Bourse	8 octobre 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	350 ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.....	350 ..
704 50	704 50	Belgique (100 francs)..	.....	704 50
1223 75	1224 ..	Portugal (100 escudos).	.....	1224 ..
8075 ..	8075 ..	Suisse (100 francs).....	.....	8072 50
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.....	164 20
331 50	.... ..	Canada (1 dollar).....	.....	331 60

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT LYONNAIS

Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions du Crédit lyonnais.

Les numéros des 42.105 parts bénéficiaires dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1952 seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 22 novembre 1951, à dix heures trente, au siège central du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris.

SOCIETE GENERALE

pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions de la Société générale.

Les numéros des 31.579 parts bénéficiaires de la Société générale, dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1952, seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 22 novembre 1951, à neuf heures trente, au siège de la Société générale, annexe Trocadéro, 112, avenue Kléber, à Paris (16e).

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions du Comptoir national d'escompte de Paris.

Les numéros des 16.842 parts bénéficiaires du Comptoir national d'escompte de Paris, dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1952, seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 22 novembre 1951, à seize heures trente, au siège social du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris.

Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie

Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Les numéros des 22.102 parts bénéficiaires de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1952, seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 22 novembre 1951, à neuf heures trente, au siège social de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris.

BERNARD-MOTEURS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 291.637.500 F
SIÈGE SOCIAL: 12, RUE MÉDÉRIC, A PARIS (17e)
R. C.: Seine n° 353589 B.

Liste numérique des 131 obligations 6 3/4 0/0 1950 sorties au premier tirage d'amortissement effectué le 28 septembre 1951 (la société a racheté 142 titres pour compléter cet amortissement).

2.676 à 2.806

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er novembre 1951.

LES PRESSES DU MASSIF CENTRAL

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL: AVENUE PIERRE-LEROUX, A GUERET (CREUSE)
R. C.: Guéret n° 3826.

Liste des 143 obligations 5 1/2 0/0 1948 sorties au premier tirage du 1er mai 1951 et remboursables le 1er juin 1951.

3.086 à 3.228.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 30 octobre 1948.*)

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 525.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE
R. C.: Seine 28531.

TIRAGE DU 1er OCTOBRE 1951

EMPRUNT FEVRIER 1942

Obligations de 2.000 F 3,50 0/0 (38e tirage).

L'obligation n° 1.206.253 sera remboursée par **1.000.000** de francs.

L'obligation n° 2.046.626 sera remboursée par **500.000** F.

Les obligations nos 1.968.536, 1.968.804, 1.968.957 seront remboursées chacune par **100.000** F.

Les obligations nos 1.598.016, 1.598.215, 1.598.313, 1.598.475, 1.598.797, 1.598.826 seront remboursées chacune par **50.000** F.

Les 12 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **25.000** F.

2.340.119	2.340.546	2.340.855	2.340.937
2.340.191	2.340.623	2.340.905	2.340.940
2.340.249	2.340.729	2.340.929	2.340.974

Les 60 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par **10.000** F.:

Dans la série de 1.238.001 à 1.239.000, les 40 obligations dont le numéro se termine par **41, 45, 54** et par **79.**

Dans la série de 2.340.001 à 2.341.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **08** et par **58.**

Les 80 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par **5.000** F.:

Dans la série de 1.598.001 à 1.599.000, les 40 obligations dont le numéro se termine par **21, 44, 76** et par **83.**

Dans la série de 1.968.001 à 1.969.000, les 40 obligations dont le numéro se termine par **05, 46, 60** et par **90.**

Les 5.837 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **2.000** F, c'est-à-dire:

1.206.001 à 1.207.000	1.598.001 à 1.599.000	2.046.001 à 2.047.000
1.238.001 à 1.239.000	1.968.001 à 1.969.000	2.340.001 à 2.341.000

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er novembre 1951; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours ouvrables avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 1er novembre 1951; elles ont droit au payement de ce coupon.

La dernière liste des titres amortis et non remboursés de l'emprunt 3,50 0/0 février 1942 a été publiée au *Journal officiel* du 24 mars 1951.

POMONA

Compagnie pour le commerce international des fruits et primeurs.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 21, RUE DU PONT-NEUF, A PARIS (1er).

Registre du commerce: Seine n° 238681 B.

Bons de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 345 bons sortis au cinquième tirage au sort du 20 septembre 1951 et formant, avec les bons rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 octobre 1951.** Ces bons seront remboursables à 5.001 F;

2° **Des bons sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
418 et 419	48	1.015 à 1.018	49	1.467 à 1.513	50
708 à 710	49	1.024 et 1.025	49	1.516 à 1.545	50
766 et 767	49	1.035 à 1.354	51	1.551 à 1.560	50
786 à 790	49	1.355 à 1.367	50	1.581 à 1.607	50
830	49	1.374 et 1.375	50	1.618 et 1.619	50
852	49	1.381 à 1.388	50	1.630 à 1.661	50
866 à 869	49	1.391 à 1.417	50	1.686 à 1.700	50
890 et 891	49	1.433 à 1.443	50	1.704 à 1.706	50
941 à 951	49	1.449 à 1.452	50	1.707 à 1.790	51
966 à 970	49				

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

27 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Guyane. **Société Saint-Etienne de Régina.** But: éducation et formation morale, artistique, littéraire et sportive de la jeunesse. Siège social: foyer Saint-Etienne, Régina.

31 août 1951. Déclaration à la préfecture de police. **France-Pakistan** transfère son siège social du 54, avenue Marceau, au 10 *bis*, rue de Bassano, Paris.

8 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association ébroicienne des amis de l'astronomie.** But: vulgarisation de l'astronomie. Siège social: 13, faubourg Saint-Léger, Evreux.

9 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Le Chevreuil,** à Courcelles-en-Barrois. But: chasse et répression du braconnage. Siège social: café du Centre, Courcelles-en-Barrois.

9 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association communale de chasse de Campel.** But: repeuplement du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social: mairie de Campel.

11 septembre 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association d'éducation populaire de l'école primaire Abbé-Magdelaine de Falaise.** But: éducation populaire. Siège social; rue Brébisson, Falaise.

15 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Société de chasse d'Allemant et Vaudesson.** But: protection du gibier et destruction des animaux nuisibles. Siège social: hôtel-café de la Marine, rue Saint-Quentin, Soissons.

17 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Union sportive canillacoise.** But: pratique du football. Siège social: mairie de la Roche-Canillac.

19 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité national des loisirs** transfère son siège social du 61, rue Boissière, au 9 *bis*, rue Geoffroy-Marie, Paris.

20 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association d'éducation populaire de la Couyère.** But: gestion financière de l'école libre des filles. Siège social: école libre des filles, la Couyère.

21 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association scéenne d'éducation populaire.** But: gérance et entretien d'un externat privé de garçons. Siège social: 7, rue du Docteur-Berger, Sceaux.

22 septembre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association d'éducation populaire de la Madeleine.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: 45, rue Castelnau, Albi.

24 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **La Colombienne.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école Saint-Sébastien. Siège social: 22 *bis*, boulevard de Valmy, Colombes.

24 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche. **La Famille paroissiale de Longny.** But: cette association a pour objet tout ce qui peut directement ou indirectement intéresser l'instruction et la formation morale et religieuse, tant des enfants que des jeunes gens et jeunes filles et des adultes, dans la paroisse de Longny-au-Perche et celles qui s'y rattachent. Siège social: 2, rue du Pont-Rouge, Longny-au-Perche.

24 septembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Dourdain.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: patronage de Dourdain.

24 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de la Grée-Saint-Laurent.** But: promouvoir, soutenir, développer et protéger les œuvres d'enseignement libre et d'éducation populaire de la Grée-Saint-Laurent. Siège social: école privée mixte, la Grée-Saint-Laurent.

24 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. Les Gas de la Trinité change son titre et devient **Les Gas du Porhoët.** Modifications aux statuts. Siège social; patronage de la Trinité-Porhoët.

25 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Comité des fêtes de Paray.** But: organisation de fêtes. Siège social: mairie de Paray-sous-Briailles.

25 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive Coussinets et bagues de précision.** But: pratique des sports. Siège social: 134, rue Philippe-Triaire, Nanterre.

26 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Comité de gestion des écoles libres de Saint-André-sur-Sèvre.** But: soutien des écoles libres. Siège social: chez M. Drouet, Saint-André-sur-Sèvre.

27 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association d'éducation populaire.** But: soutien matériel et moral des écoles libres de Chanteloup. Siège social: salle du patronage, Chanteloup.

27 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Saint-Pierre-Quiberon.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: Kérande, école Saint-Joseph, Saint-Pierre-Quiberon.

27 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association de défense des usagers du gaz de la ville de Martigues.** But: défense des intérêts matériels et moraux des usagers du gaz de la ville de Martigues. Siège social: mairie de Martigues.

27 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. Association théâtrale d'amateurs **Cercle Saint-Pierre.** But: propagation du théâtre amateur. Siège social: presbytère de Mauzé-Thouarsais.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Club sportif de Paris.** But: coordination de la culture physique et des sports. Siège social: 32, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association des parents d'élèves de l'école catholique primaire du Sacré-Cœur de Bourg-de-Péage.** But: fonctionnement matériel de l'école du Sacré-Cœur. Siège social: rue du Cheval-Blanc, Bourg-de-Péage.

28 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association d'éducation populaire de Désertines.** But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres, et spécialement de l'école libre des filles de Désertines. Siège social: école des filles, Désertines.

29 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. Pour leur retour, volontaires de la Croix de Lorraine, change son titre et devient **Pour leur retour.** Modifications aux statuts. Siège social: 33, boulevard de Courcelles, Paris.

29 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police Association d'éducation populaire **Institution Vallet de Bourg-la-Reine.** But: gestion financière et soutien des écoles libres, notamment de celles de l'institution Vallet de Bourg-la-Reine. Siège social: 42, avenue du Général-Leclerc, Bourg-la-Reine.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

29 août 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 24 septembre 1951.) **Union des compatriotes de Vaspouragan de France.** But: conserver les us et coutumes du pays natal et se familiariser en même temps avec la culture française. Siège social: 43, rue La Fayette, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.